



**Séance ordinaire du comité exécutif  
du mercredi 29 novembre 2017**

**ORDRE DU JOUR PUBLIC**

**10 – Sujets d'ouverture**

**10.001** Ordre du jour

CE Direction générale , Cabinet du directeur général

Adoption de l'ordre du jour de la séance du comité exécutif

**10.002** L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne l'adoption de l'ordre du jour de l'assemblée du prochain conseil municipal. Il sera traité à huis clos

**10.003** L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne l'adoption de l'ordre du jour de l'assemblée du prochain conseil d'agglomération. Il sera traité à huis clos

**10.004** Procès-verbal

CE Service du greffe

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 8 novembre 2017, à 8 h 30

## 20 – Affaires contractuelles

### 20.001 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

### 20.002 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CE Service du matériel roulant et des ateliers - 1176859004

Accorder un contrat à Montréal Chrysler Dodge Jeep (LaSalle) pour la fourniture de 12 véhicules Dodge Journey GT pour une somme maximale de 481 527,99 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 17-15922 - (3 soumissionnaires)

*Compétence d'agglomération* : Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

### 20.003 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CG Service du matériel roulant et des ateliers - 1174922015

Exercer l'option d'acquisition et autoriser une dépense additionnelle de 471 552,41 \$, taxes incluses pour la fourniture et l'installation d'une quatrième boîte utilitaire de type walk-in/walk around pour camion de ravitaillement en air respirable dans le cadre du contrat accordé à "Maxi-Métal inc." (Résolution CG15 0142) majorant ainsi le montant total du contrat de 1 155 481,50 \$ à 1 627 033,91 \$

*Compétence d'agglomération* : Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

### 20.004 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CM Service du matériel roulant et des ateliers - 1174922020

Accorder un contrat à « Fortier Auto (Montréal) Itée », pour la fourniture de 29 châssis-cabine de marque Ford pour une somme maximale de 1 251 790,31 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 17-16465 (3 soumissionnaires)

**20.005** Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CG Service des infrastructures voirie et transports , Direction des transports - 1176294004

Majorer de 107 421,00 \$ (taxes incluses) le montant du contrat octroyé à Neolect inc. pour l'exécution des travaux de remplacement des projecteurs de six (6) édifices du Plan lumière du Vieux-Montréal et ce, en utilisant les dépenses incidentes déjà autorisées en vertu de la résolution CG16 0603, portant ainsi le montant total du contrat de 1 263 778,76 \$ à 1 371 199,76 \$ taxes incluses

*Compétence d'agglomération :* Annexe du décret - Contributions municipales et gestion d'ententes et de programmes gouvernementaux pour la mise en valeur des biens, sites et arrondissements reconnus par la Loi sur le patrimoine culturel

**20.006** Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CM Service des infrastructures voirie et transports , Direction des transports - 1176294003

Accorder un contrat à Neolect inc. pour l'exécution des travaux de remplacement du mobilier d'éclairage dans la rue Saint-Denis entre les rues Sherbrooke et du Laos - Dépense totale de 609 196,88 \$, taxes incluses (contrat : 558 430,47 \$, incluant 10% de contingences; incidences : 50 766,41 \$) - Appel d'offres public 417410 (4 soumissionnaires)

*Mention spéciale :* L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

**20.007** Contrat de construction

CG Service de l'eau , Direction de l'eau potable - 1176281002

Accorder un contrat à Construction Morival Itée pour la fourniture et l'installation d'un nouveau réservoir hors terre de diesel de 4 546 litres à l'usine de production d'eau potable Lachine - Dépense totale de 233 532,62 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 10221 - (1 soumissionnaire)

*Compétence d'agglomération :* Alimentation en eau et assainissement des eaux

**20.008** Contrat de construction

CM Service des infrastructures voirie et transports , Direction des infrastructures - 1177231079

Accorder un contrat à Demix construction, une division du groupe CRH Canada inc., pour des travaux de voirie dans l'arrondissement de Montréal-Nord (PCPR 2018) / Dépense totale de 4 643 658,39 \$ (contrat: 4 387 658,39 \$ + incidences: 256 000,00 \$), taxes incluses / Appel d'offres public 405522 - (7 soumissionnaires)

*Mention spéciale :* L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

**20.009** Contrat de construction

CM Service des infrastructures voirie et transports , Direction des infrastructures - 1177231061

Accorder un contrat à Demix construction, une division de Groupe CRH Canada inc., pour des travaux de voirie dans l'arrondissement de Saint-Léonard (PCPR 2018) / Dépense totale de 4 737 346,49 \$ (contrat: 4 480 346,49 \$ + incidences: 257 000,00 \$), taxes incluses / Appel d'offres public 405510 - (8 soumissionnaires)

*Mention spéciale :* L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

**20.010** Contrat de construction

CM Service des infrastructures voirie et transports , Direction des infrastructures - 1177231078

Accorder un contrat à Pavages métropolitain inc., pour des travaux de voirie dans les arrondissements de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce et d'Outremont (PCPR 2018) / Dépense totale de 5 931 911,72 \$ (contrat: 5 607 911,72 \$ + incidences: 324 000 \$), taxes incluses / Appel d'offres public 405511 - (7 soumissionnaires)

*Mention spéciale :* L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

**20.011** L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier requiert des vérifications additionnelles avant son approbation finale. En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

**20.012** Entente

CE Service des infrastructures voirie et transports , Direction des transports - 1177000003

Approuver l'entente-cadre (numéro 201200) entre la Ville de Montréal et le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports du Québec (MTMDET) pour la coordination de divers travaux sur des ponts d'étagement situés sur le territoire de la Ville de Montréal

**20.013** Subvention - Soutien financier avec convention

CM Service de la culture - 1177233008

Accorder un soutien financier de 950 000 \$ à la Société d'archéologie et d'histoire de Montréal Pointe-à-Callière pour le renouvellement de son spectacle multimédia dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal / Approuver un projet de convention à cet effet

**20.014** Autres affaires contractuelles

CE Direction générale , Cabinet du directeur général - 1173570006

Approuver le Cadre de collaboration concernant le développement, la réparation et la disposition des propriétés du centre-ville de l'université McGill

## 30 – Administration et finances

### 30.001 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier requiert des vérifications additionnelles avant son approbation finale. En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

### 30.002 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

### 30.003 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

### 30.004 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CE Service du développement économique , Direction Entrepreneuriat - 1171179009

Obtenir un accord de principe à la mise en oeuvre du PR@M-Commerce en 2018 dans les secteurs de la Société de développement de l'avenue du Mont-Royal, de l'Association des commerçants et des professionnels du Vieux-Pointe-aux-Trembles ainsi que de la SDC Promenade Fleury

*Compétence d'agglomération* : Élément du développement économique qu'est toute aide destinée spécifiquement à une entreprise

### 30.005 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CM Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles - 1176407001

Adopter une résolution visant à accepter, jusqu'au 31 décembre 2018, la délégation au conseil de la ville de certains pouvoirs concernant les équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif mentionnés en annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005)

### 30.006 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CG Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles - 1176407002

Adopter une résolution visant à maintenir, jusqu'au 31 décembre 2018, la délégation au conseil de la ville de certains pouvoirs concernant les équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif mentionnés en annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005)

*Compétence d'agglomération* : Acte mixte

**30.007** Budget - Budget de fonctionnement / PTI

CE Service de la culture - 1173673007

Autoriser la réception du versement de redevances de 3 014.64 \$ avant taxes, provenant du Groupe Ville-Marie Littérature inc., pour la publication « Promenades historiques à Montréal »; autoriser un budget additionnel de revenus et dépenses équivalent et autoriser le Service de la culture à affecter ce montant aux activités du Centre d'histoire de Montréal

**30.008** Budget - Budget de fonctionnement / PTI

CE Service de la concertation des arrondissements - 1177286001

Autoriser la prolongation du délai de remboursement des dépenses prévues au Programme triennal d'immobilisation pour les legs du 375e anniversaire des arrondissements du 31 décembre 2017 au 31 décembre 2018

**30.009** L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne le règlement d'un litige. En vertu du paragraphe 5 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

**30.010** L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne le règlement d'un litige. En vertu du paragraphe 5 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

## 40 – Réglementation

### **40.001** Règlement - Emprunt

CG      Service de l'eau - 1171158007

Adopter les Règlements modifiant certains règlements d'emprunt contractés pour effectuer divers travaux sur des infrastructures de l'eau relevant de la compétence de l'agglomération afin qu'ils réfèrent à l'Arrêté de 2017 remplaçant l'Arrêté de la ministre des Affaires municipales et des Régions du 26 novembre 2008 concernant les règles permettant d'établir le potentiel fiscal des municipalités liées de l'agglomération de Montréal aux fins de la répartition des dépenses d'agglomération, relativement à la définition du "potentiel fiscal"

*Compétence d'agglomération :* Alimentation en eau et assainissement des eaux

## **50 – Ressources humaines**

**50.001** L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne une question relative aux ressources humaines. En vertu du paragraphe 4 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

## **60 – Information**

### **60.001** L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier requiert des vérifications additionnelles avant son approbation finale. En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

## 70 – Autres sujets

**70.001** Levée de la séance

CE Direction générale . Cabinet du directeur général

Levée de la séance

---

<b>Nombre d'articles de niveau décisionnel CE :</b>	<b>17</b>
<b>Nombre d'articles de niveau décisionnel CM :</b>	<b>8</b>
<b>Nombre d'articles de niveau décisionnel CG :</b>	<b>7</b>

CE : 10.002  
2017/11/29 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA  
À HUIS CLOS

CE : 10.003  
2017/11/29 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA  
À HUIS CLOS

---

**Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif  
tenue le mercredi 8 novembre 2017 à 8 h 30  
Salle Peter-McGill, Hôtel de ville**

---

*Ce procès-verbal concernant les décisions prises par l'administration en place avant l'assermentation des élus le 16 novembre 2017 est approuvé par les élus du nouveau comité exécutif.*

**PRÉSENCES :**

M. Denis Coderre, Maire  
M. Pierre Desrochers, Président du comité exécutif  
Mme Anie Samson, Vice-présidente du comité exécutif  
M. Harout Chitilian, Vice-président du comité exécutif  
M. Dimitrios (Jim) Beis, Membre du comité exécutif  
M. Richard Bergeron, Membre du comité exécutif  
M. Russell Copeman, Membre du comité exécutif  
Mme Manon Gauthier, Membre du comité exécutif  
M. Réal Ménard, Membre du comité exécutif  
M. Lionel Perez, Membre du comité exécutif  
Mme Chantal Rouleau, Membre du comité exécutif  
M. Aref Salem, Membre du comité exécutif  
Mme Monique Vallée, Membre du comité exécutif

**AUTRES PRÉSENCES :**

Me Jean-François Milot, Chef de division - soutien aux instances  
Me Yves Saindon, Greffier de la Ville  
M. Alain Marcoux, Directeur général  
M. Benoit Dagenais, Directeur général adjoint - Services institutionnels  
M. Alain Dufort, Directeur général adjoint - Ville-Marie et Concertation des arrondissements  
Mme Chantal Gagnon, Directrice générale adjointe - Qualité de vie  
M. Francesco Miele, leader de la majorité  
Mme Karine Boivin-Roy, conseillère associée  
Mme Suzanne Décarie, conseillère associée  
Mme Mary Deros, conseillère associée  
M. Richard Guay, conseiller associé  
M. Jean-François Parenteau, conseiller associé  
Mme Chantal Rossi, conseillère associée

---

Cette séance du comité exécutif est tenue conformément au règlement intérieur de la Ville sur la fixation des séances ordinaires du comité exécutif.

---

**CE17 1830**

Il est

**RÉSOLU :**

d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du comité exécutif du 8 novembre 2017.

Adopté à l'unanimité.

10.001

---

**CE17 1831**

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 25 octobre 2017.

Adopté à l'unanimité.

10.002

---

**CE17 1832**

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 1<sup>er</sup> novembre 2017.

Adopté à l'unanimité.

10.003

---

**CE17 1833**

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'approuver de retirer temporairement le terrain désigné comme étant l'« Autoparc 115 », délimité par le chemin Remembrance, le chemin de la Côte-des-Neiges, et par les avenues Des Pins et Du Parc, du bail en faveur de la Société en commandite Stationnement de Montréal, rétroactivement du 1<sup>er</sup> septembre 2017 jusqu'au 31 décembre 2017, dans le cadre des travaux localisés au 1800, chemin Remembrance;
- 2 - d'approuver ce manque à gagner de revenus au montant de 12 309,34 \$, à la suite du retrait temporaire du bail.

Adopté à l'unanimité.

20.001 1170515005

---

**CE17 1834**

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder un soutien financier de 10 000 \$, non taxable, au Centre d'expertise et de recherche en infrastructures urbaines (CERIU) pour le financement d'un projet d'élaboration d'un guide de gestion et d'entretien des voies cyclables;
- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.002 1171637005

---

**CE17 1835**

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder, à même le budget de fonctionnement, un soutien financier non récurrent de 10 000 \$ à l'organisme Centre d'expertise et de recherche en infrastructures urbaines (CERIU) dans le cadre du Congrès INFRA 2017, qui se tiendra du 4 au 6 décembre 2017 à Montréal;
- 2 - d'approuver un projet de protocole d'entente entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.003 1172839003

---

**CE17 1836**

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent de 75 000 \$, taxes incluses, à Vélo Québec Association pour offrir la formation « Cycliste averti » dans des écoles primaires de Montréal;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.004 1171637004

---

**CE17 1837**

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accepter le don de l'oeuvre d'art intitulée *Caisses de Martini* de l'artiste Pierre Ayot, effectué par la donatrice, madame Madeleine Forcier, d'une valeur de 35 000 \$;
- 2 - d'approuver, à cette fin, le projet d'acte de donation entre madame Madeleine Forcier et la Ville de Montréal, le tout selon les termes et conditions y stipulés;
- 3 - d'autoriser le Trésorier de la Ville de Montréal à émettre un reçu officiel de don pour fins d'impôt à madame Madeleine Forcier, au montant de 35 000 \$, conformément aux règles fiscales applicables.

Adopté à l'unanimité.

30.001 1173013001

---

**CE17 1838**

Attendu qu'en vertu du protocole de Montréal, de la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement* et de la *Loi sur la qualité de l'environnement du Québec*, la Ville doit terminer le remplacement de l'ensemble des systèmes de réfrigération utilisant le fréon (HCFC-22), d'ici 2020;

Attendu que la Ville a adopté un Programme de soutien à la mise aux normes des arénas municipaux;

Attendu que l'arrondissement de Verdun a adhéré au Programme susmentionné, pour la réalisation du projet de mise aux normes de l'Aréna Denis-Savard et de l'Auditorium de Verdun;

Attendu que le Fonds municipal vert (FMV) de la Fédération canadienne des municipalités (FCM) offre des subventions et des prêts à faible taux d'intérêt visant les projets de construction d'installations écoénergétiques;

Attendu que le Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) considère transmettre un avis favorable concernant la demande de financement de la Ville de Montréal pour la réalisation d'un projet d'immobilisations visant les travaux de transformation de l'auditorium de Verdun et de l'aréna Denis-Savard auprès du FMV;

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser le directeur de la Direction des sports et de l'activité physique (DSAP) du Service de la diversité sociale et des sports (SDSS) à déposer une demande de financement, soit un prêt d'une somme maximale 5 M\$ et une subvention de 750 000 \$ correspondant à 15 % de la valeur de ce prêt, auprès du « Fonds municipal vert (FMV) » de la Fédération canadienne des municipalités (FCM), dans le cadre de son programme pour le projet « Travaux de transformation majeure – Auditorium de Verdun et Aréna Denis-Savard ».

Adopté à l'unanimité.

30.002 1175058001

---

**CE17 1839**

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser la Société du Parc Jean-Drapeau à accorder un contrat à Steel Space Concepts inc. pour l'acquisition d'unités modulaires de cuisine, dans le cadre du projet de réaménagement de la zone hospitalité du Grand Prix F-1 du Canada, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 214 199,82 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 20170949PUB.

Adopté à l'unanimité.

30.003 1176807003

---

**CE17 1840**

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser la Société du Parc Jean-Drapeau à accorder un contrat à Grandchamp Chapiteaux pour l'acquisition et l'installation de treize tentes dans le cadre du projet de réaménagement de la zone hospitalité du Grand Prix F1 du Canada, incluant une entente de service pour une période de cinq ans, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 014 973,78 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 20170947PUB.

Adopté à l'unanimité.

30.004 1176807002

---

**CE17 1841**

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser la Société du Parc Jean-Drapeau à accorder un contrat à Groupe TNT inc. pour la réalisation des travaux de construction du mur de soutènement, des plateformes amovibles et des infrastructures fixes de la zone hospitalité du Grand Prix F1 du Canada, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 11 742 410,55 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 20170946PUB.

Adopté à l'unanimité.

30.005 1176807001

---

**CE17 1842**

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'approuver la programmation d'événements publics 2017 – 7<sup>e</sup> partie;
- 2 - d'autoriser l'occupation du domaine public selon les sites et les horaires des événements identifiés dans le document joint au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.006 1177209008

---

**CE17 1843**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'adopter les modifications au régime d'assurance collective des élus municipaux, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, afin de leur offrir un programme flexible d'assurance collective;
- 2- d'adopter la mise en vigueur des changements au programme d'assurance collective pour les élus municipaux qui prendront leur retraite, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019.

Adopté à l'unanimité.

30.007 1176775006

---

**CE17 1844**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter le *Règlement modifiant le Règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés* (RCE 02-004) afin de prévoir la possibilité d'une compensation en réponse au travail supplémentaire de certains employés lors d'événements ou circonstances imprévues ou exceptionnelles.

Adopté à l'unanimité.

40.001 1176366001

---

**Levée de la séance à 8 h 50**

70.001

---

Les résolutions CE17 1830 à CE17 1844 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

---

Benoit Dorais  
Président du comité exécutif

---

Yves Saindon  
Greffier de la Ville

CE : 20.001  
2017/11/29 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA  
À HUIS CLOS



**Dossier # : 1176859004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service du matériel roulant et des ateliers , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Services de police et sécurité incendie
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à Montréal Chrysler Dodge Jeep (LaSalle) pour la fourniture de 12 véhicules Dodge Journey GT pour une somme maximale de 481 527,99 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 17-15922 (3 soum.).

Il est recommandé:

1. d'accorder à Montréal Chrysler Dodge Jeep (Lasalle), le contrat pour la fourniture de 12 véhicules Dodge Journey GT pour une somme maximale de 481 527,99 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-15922.
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100 % par l'agglomération, pour un montant de 439 699, 24 \$ (net de ristourne).

**Signé par** Benoit DAGENAIS **Le** 2017-04-24 13:46

**Signataire :**

Benoit DAGENAIS

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1176859004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service du matériel roulant et des ateliers , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Services de police et sécurité incendie
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à Montréal Chrysler Dodge Jeep (LaSalle) pour la fourniture de 12 véhicules Dodge Journey GT pour une somme maximale de 481 527,99 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 17-15922 (3 soum.).

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Dans le but d'améliorer la disponibilité et la fiabilité de son parc de véhicules, la Ville de Montréal a procédé au regroupement des ressources humaines et financières dédiées aux activités du matériel roulant le 1<sup>er</sup> janvier 2017. Conséquemment, le Service du matériel roulant et des ateliers (SMRA) est responsable de l'acquisition de tous les véhicules de la Ville. Dans ce contexte, elle récupère les dossiers d'acquisition entamée par les arrondissements et services en 2016.

Le SMRA désire faire l'acquisition de douze véhicules Dodge Journey GT pour les besoins du Service de sécurité incendie de Montréal. Ces véhicules seront utilisés par les chefs de section prévention et remplaceront douze véhicules ayant atteint leur durée de vie utile lesquels seront placés au rancart. La liste des 12 véhicules ciblés pour une mise au rancart en 2017 est présentée en pièces jointe. Les chefs de section prévention agissent à titre de soutien aux chefs de division intervention lors d'intervention ou toute situation où leurs expertises est requise. Ils sont appelés sur les lieux d'intervention en situation d'urgence. Parmi les six modèles disponibles sur le marché, le modèle GT est le moins dispendieux muni d'une traction intégrale. Cet élément est indispensable pour assurer la capacité aux chefs à répondre aux urgences rapidement et de façon sécuritaire, 365 jours par année, nonobstant les conditions météorologiques.

Pour acquérir les douze (12) véhicules, l'appel d'offres 17-15922 s'est tenu du 22 février au 13 mars 2017. Le délai de réception des soumissions a été de 20 jours incluant les dates de publication et d'ouverture des soumissions. La période de validité des soumissions indiquée à l'appel d'offres était de 120 jours civils suivant la date fixée à l'ouverture de la soumission. Une demande de prolongation de la validité des prix a été nécessaire à deux reprises. La première demande de prolongation était valide jusqu'au 30 septembre 2017 et la seconde jusqu'au 31 décembre 2017.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Sans objet

## DESCRIPTION

Ce dossier vise l'octroi d'un contrat à Montréal Chrysler Dodge Jeep (LaSalle) au montant de 481 527,99 \$, taxes incluses, pour l'achat de 12 véhicules Dodge Journey GT tel que décrit au devis technique 16717A11.

Les véhicules sont utilitaires/multisegment, muni de 4 portes, d'un moteur 6 cylindres, d'une traction intégrale et d'une boîte de vitesse automatique. Les véhicules sont de couleur rouge.

## JUSTIFICATION

Le tableau ci-dessous présente les résultats de l'appel d'offres public 17-15922 pour lequel il y a eu trois (3) soumissionnaires conformes.

<b>Firmes soumissionnaires conformes</b>	<b>Prix de base</b>	<b>Autre (préciser)</b>	<b>Total</b>
Montréal Chrysler Dodge Jeep (Lasalle)	481 527,99 \$		481 527,99 \$
9229-3786 Québec inc. Donnacona Chrysler	489 596,06 \$		489 596,06 \$
Pie-XI Dodge Chrysler 2000 inc.	513 306,35 \$		513 306,35 \$
Estimation	510 489, 00 \$		510 489, 00 \$
Coût moyen des soumissions conformes <i>(total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)</i>			494 809,80 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) <i>((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>			2,83 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) <i>(la plus haute conforme - la plus basse conforme)</i>			31 778,36 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) <i>((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100</i>			6,60 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme - estimation)</i>			- 28 961,01 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100</i>			- 5,67 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse - la plus basse)</i>			8 068,07 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>			1,68 %

Préalablement au lancement de l'appel d'offres, l'analyse d'un achat antérieur avait permis d'estimer la dépense du contrat à 510 489,00 \$, taxes incluses.

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût maximal de ce contrat de 481 527,99 \$, taxes incluses, sera assumé comme suit : Un montant maximal de 439 699,24 \$ (net de ristourne) sera financé par le règlement d'emprunt de compétence d'agglomération (RCG 13-025) destiné aux achats de véhicules et leurs équipements (projet 68102).

Cette dépense sera assumée à 100 % par l'agglomération en 2017.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Sans objet

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Ne pas remplacer des appareils qui ont atteint leur durée de vie utile accentue le vieillissement du parc de véhicules de la ville et augmente, de fait, les frais d'entretien et de réparation.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Sans objet

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Livraison: 120 jours suite à l'émission du bon de commande.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

A la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Validation du processus d'approvisionnement :  
Service de l'approvisionnement , Direction (Geneviève FORTIN)

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre-Luc STÉBEN)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Geneviève MILOT

**ENDOSSÉ PAR**

Philippe SAINT-VIL

Le : 2017-04-20

Agente de recherche

c/d planification et soutien aux operations  
(mra)

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Claude SAVAGE  
Directeur

**Tél :** 514 872-1076

**Approuvé le :** 2017-04-24



**Dossier # : 1174922015**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service du matériel roulant et des ateliers , Direction , Division de la planification et du soutien aux opérations
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Services de police et sécurité incendie
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Exercer l'option d'acquisition et autoriser une dépense additionnelle de 471 552,41 \$, taxes incluses pour la fourniture et l'installation d'une quatrième boîte utilitaire de type walk-in/walk around pour camion de ravitaillement en air respirable dans le cadre du contrat accordé à "Maxi-Métal inc." (Résolution CG15 0142) majorant ainsi le montant total du contrat de 1 155 481,50 \$ à 1 627 033,91 \$.

Il est recommandé :

1. d'exercer l'option d'acquisition et autoriser une dépense additionnelle de 471 552,41 \$, taxes incluses pour la fourniture et l'installation d'une quatrième boîte utilitaire de type walk-in/walk around pour camion de ravitaillement en air respirable dans le cadre du contrat accordé à "Maxi-Métal inc." (Résolution CG15 0142) majorant ainsi le montant total du contrat de 1 155 481,50 \$ à 1 627 033,91 \$;
2. d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

**Signé par** Benoit DAGENAIS **Le** 2017-11-15 13:53

**Signataire :** Benoit DAGENAIS

\_\_\_\_\_  
Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1174922015**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service du matériel roulant et des ateliers , Direction , Division de la planification et du soutien aux opérations
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Services de police et sécurité incendie
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Exercer l'option d'acquisition et autoriser une dépense additionnelle de 471 552,41 \$, taxes incluses pour la fourniture et l'installation d'une quatrième boîte utilitaire de type walk-in/walk around pour camion de ravitaillement en air respirable dans le cadre du contrat accordé à "Maxi-Métal inc." (Résolution CG15 0142) majorant ainsi le montant total du contrat de 1 155 481,50 \$ à 1 627 033,91 \$.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, le Service du matériel roulant et des ateliers (SMRA) est l'unité d'affaires responsable de la gestion du parc de véhicules de la Ville. A ce titre, le SMRA voit à l'acquisition des véhicules et des équipements qui seront mis à la disposition des 19 arrondissements et des services centraux.

Le 26 mars 2015, le Conseil d'agglomération approuvait un contrat pour l'acquisition de trois boîtes utilitaires de type walk-in/walk around pour camion de ravitaillement en air respirable avec une option d'achat facultative pour une quatrième boîte en 2017. Le SMRA souhaite se prévaloir de cette option de commande pour remplacer l'unité 381-06379 qui sera mise au rancart pour cause de désuétude.

Au moment du lancement de l'appel d'offres 14-14118, le Service de sécurité incendie de Montréal (SIM) planifiait le remplacement de quatre camions de ravitaillement en air respirable. La stratégie d'approvisionnement utilisée pour solliciter le marché a été d'étaler les commandes dans le temps : une commande de trois boîtes utilitaires en 2015 (article 1) et une option de commande facultative pour une quatrième unité en 2017 (article 2). Cette façon de faire permettait à la Ville de standardiser les boîtes utilitaires des quatre camions et de fixer un prix pour la quatrième boîte et ainsi éviter de solliciter à nouveau le marché avec un nouvel appel d'offres. En qualifiant l'article 2 d'option facultative, la Ville se réservait le droit de ne pas acquérir la quatrième boîte utilitaire.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**CG15 0142 – 26 mars 2015 :** Accorder un contrat à Maxi-Métal inc. pour la fourniture et l'installation de 3 boîtes utilitaires de type Walk-In/Walk-Around en aluminium sur 3 châssis de camion fournis par la Ville, pour une somme maximale de 1 155 481.50 \$, taxes incluses, avec l'option d'acquisition d'une boîte utilitaire supplémentaire en 2017 - Appel d'offres public 14-14118 (2 soum).

## DESCRIPTION

Ce dossier permet d'exercer l'option d'acquisition et autorise une dépense additionnelle de 471 552,41 \$, taxes incluses, pour la fourniture et l'installation d'une quatrième boîte utilitaire de type walk-in/walk around en aluminium, d'une longueur de 20 pieds, sur un châssis de camion fourni par la Ville tel que décrit au devis 38114A22. Il s'agit d'une carrosserie de service pour un camion de ravitaillement en air respirable en usage au Service de sécurité incendie de Montréal (SIM). La boîte utilitaire sera sous la garantie de base de 12 mois à l'exception de certaines composantes pour lesquelles la Ville exige une durée plus longue. C'est notamment le cas pour les feux d'urgence et la carrosserie (peinture et corrosion) dont la garantie sera respectivement de 5 et 10 ans. Cette quatrième boîte sera installée sur un châssis de camion commandé sur l'entente-cadre en cours (1225677).

Pour répondre aux besoins opérationnels du SIM, la Ville possède quatre camions de ravitaillement en air respirable lesquels sont répartis sur l'ensemble du territoire de la Ville. L'un de ces véhicules est désigné comme unité de remplacement lorsqu'un camion doit être immobilisé pour fin d'entretien et/ou de réparation.

Un camion de ravitaillement en air respirable est une unité de soutien aux interventions d'urgence du SIM. Il s'agit d'un véhicule dédié au transport des appareils de protection respiratoire et aux cylindres en air respirable lesquels sont essentiels au travail des pompiers.

### Provisions

Pour pallier aux imprévus de fabrication, le SMRA s'est prévalu de l'article 17 des clauses administratives particulières qui permet l'ajout d'options supplémentaires dans la mesure où celles-ci n'excèdent pas 10 % du coût de la valeur d'installation de la boîte utilitaire. Un camion de ravitaillement en air respirable est un véhicule de spécialité susceptible de faire l'objet d'une adaptabilité en cours de fabrication. L'ajout d'options sur une carrosserie de service est une pratique courante qui permet d'optimiser un véhicule en fonction de son usage prévu.

Les prix soumis demeurent fermes pour la durée du contrat et sont indexés le cas échéant, au moment de la commande, en fonction de la variation entre le taux de change à la date de l'ouverture des soumissions (en 2015) et le taux de change à la date d'émission du bon de commande (en 2017) selon la formule prévue à l'article 9 des clauses administratives particulières de l'appel d'offres. Aucune indexation ne sera effectuée si les augmentations ou les diminutions du taux de change sont de l'ordre de 2% ou moins par rapport au taux de change de référence. Pour tenir compte de la possible variation du taux de change, le coût d'acquisition (incluant la provision de 10 % pour l'ajout d'options supplémentaires) a été bonifié de 5 %.

### Résumé des coûts d'acquisition

Description	Coût (avant taxes)	Coût (taxes incluses)	Coût (net de ristourne)
Coût unitaire de la boîte utilitaire	355 095, 00 \$	408 270, 48 \$	372 805,36 \$
Provision – ajout d'options supplémentaires	35 509,50 \$	40 827, 05 \$	37 280,53 \$
Provision - variation du taux de change	19 530,23 \$	22 454, 88 \$	20 504,30 \$
Total :	410 134,73 \$	471 552,41 \$	430 590,19 \$

## **JUSTIFICATION**

Cet achat s'inscrit dans une planification de désuétude des quatre camions de ravitaillement en air respirable du SIM : trois unités en 2015 et 1 unité en 2017. Plus précisément, il vise le remplacement du camion 381-06379 qui a atteint sa durée de vie utile. Outre un kilométrage élevé, cette unité présente une augmentation significative des coûts d'entretien et de réparation. Les délais d'immobilisation sont de plus en plus fréquents et ils sont susceptibles d'affecter les opérations du SIM.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le coût de cette dépense additionnelle de 471 552,41 \$, taxes incluses, sera assumé comme suit :

Un montant maximal de 430 591 \$ (net de ristourne) sera financé par le règlement d'emprunt de compétence d'agglomération (RCG 17-022) destiné aux achats de véhicules et leurs équipements (projet 71080).

Cette dépense sera assumée à 100 % par l'agglomération en 2018.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

La motorisation du camion porteur respecte les normes de l'Agence américaine de protection de l'environnement en matière de réduction des émissions polluantes dans l'air. Cette acquisition répond donc aux objectifs de la Ville en matière de développement durable.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Pour que le SIM soit en mesure d'assurer sa mission, il doit posséder un parc de véhicules dont l'état de la mécanique est sans reproche.

Ne pas remplacer un appareil qui a atteint sa durée de vie utile accentue le vieillissement du parc de véhicules de la Ville et augmente, de fait, les frais d'entretien et de réparation.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Sans objet

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

- Émission du bon de commande de la boîte utilitaire en décembre 2017
- Livraison à l'automne 2018

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

A la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre-Luc STÉBEN)

Validation du processus d'approvisionnement :  
Service de l'approvisionnement , Direction (Renée VEILLETTE)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Jean-François LEMOINE, Service du matériel roulant et des ateliers  
Sylvie GIRARD, Service de sécurité incendie de Montréal  
Richard LIEBMANN, Service de sécurité incendie de Montréal

Lecture :

Jean-François LEMOINE, 26 octobre 2017

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Lucie MC CUTCHEON  
Agente de recherche

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2017-10-26

Simon DESRUISSEUX  
Chef de section

---

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Claude SAVAGE  
Directeur

**Tél :** 514 872-1076  
**Approuvé le :** 2017-11-01



**Dossier # : 1174922020**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service du matériel roulant et des ateliers , Direction , Division de la planification et du soutien aux opérations
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à « Fortier Auto (Montréal) Itée », pour la fourniture de 29 châssis-cabine de marque Ford pour une somme maximale de 1 251 790,31 \$, taxes incluses – Appel d’offres public 17-16465 (3 soum.).

Il est recommandé :

1. d'accorder à « Fortier Auto (Montréal) Itée », plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture de 29 châssis-cabine de marque Ford, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 251 790,31 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-16465 et au tableau des prix reçus joint au rapport du directeur ;
2. d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

**Signé par** Benoit DAGENAIS **Le** 2017-11-20 08:48

**Signataire :** Benoit DAGENAIS

\_\_\_\_\_  
Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1174922020**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service du matériel roulant et des ateliers , Direction , Division de la planification et du soutien aux opérations
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à « Fortier Auto (Montréal) Itée », pour la fourniture de 29 châssis-cabine de marque Ford pour une somme maximale de 1 251 790,31 \$, taxes incluses – Appel d’offres public 17-16465 (3 soum.).

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le Service du matériel roulant et des ateliers (SMRA) est l’unité d’affaires responsable de la gestion du parc de véhicules de la Ville. A ce titre, le SMRA voit à l’acquisition des véhicules et des équipements qui seront mis à la disposition des 19 arrondissements et des services centraux.

Dans le cadre de sa planification d’achat pour l’année 2018, le SMRA a identifié le besoin de remplacer 29 camions de classe 211, 212, 213, 223, 224, 233, 234 qui seront mis au rancart pour cause de désuétude. Ce besoin a mené au lancement de l’appel d’offres public 17-16465 qui s’est tenu du 2 au 23 octobre 2017. Le délai de réception des soumissions a été de 22 jours incluant les dates de publication et d’ouverture des soumissions. La période de validité des soumissions indiquée à l’appel d’offres était de 150 jours civils suivant la date fixée pour l’ouverture de la soumission. Un addenda a été émis durant la période de sollicitation pour modifier l’article 2.3 du devis technique 22417B12.

L’appel d’offres a été constitué de trois articles lesquels faisaient référence à des configurations différentes de châssis-cabine de marque Dodge ou Ford répondant aux critères de standardisation des appareils de classe 212-C, 224-B et 234-B déterminés par un comité d’experts en matériel roulant. Cette démarche de standardisation vise à rendre le parc de véhicules plus homogène pour les classes d’appareils qui ont des usages similaires.

Conformément aux clauses administratives particulières de l’appel d’offres, le contrat est octroyé en entier au plus bas soumissionnaire conforme.

Le présent dossier nécessite l’approbation du conseil municipal car la dépense est supérieure à 500 000 \$.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**CE17 1303 – 9 août 2017 :** Accorder un contrat à « Montréal Chrysler Dodge Jeep (LaSalle) », pour la fourniture de 9 châssis-cabine légers de marque et modèle RAM 3500 pour une somme maximale de 344 107,53 \$, taxes incluses – Appel d’offres public 17-16071 (4 soum.).

**DESCRIPTION**

Ce dossier vise l'octroi d'un contrat à « Fortier Auto (Montréal) ltée », au montant de 1 251 790,31 \$, taxes incluses, pour l'achat de 29 châssis-cabine de marque Ford tel que décrit aux devis techniques 21217C12, 22417B12 et 23417B12 de l'appel d'offres public 17-16465. Essentiellement, il s'agit de châssis-cabine à deux roues motrices dotés d'un moteur à essence V8 de 6,2L ou de V10 de 6,8L, d'une cabine d'équipe et de roues arrière simples ou doubles et dont le poids total à charge oscille entre 9 000 et 16 000 lbs. Les véhicules seront couverts par la garantie de base du manufacturier pendant une durée de 36 mois ou de 60 000 km, selon la première éventualité.

Un châssis-cabine est l'élément structural porteur sur lequel on fixe en permanence un équipement et/ou un outil comme une benne, une plate-forme, une boîte de services, etc. Dans le cas présent, les châssis-cabine seront aménagés d'une benne en aluminium (fixe ou basculante selon la classe d'appareil). L'achat des bennes requises pour l'aménagement des châssis-cabine fera l'objet d'un appel d'offres distinct.

Les camions de poids léger et moyen munis d'une benne servent au transport des équipes de travail et sont affectés à des multiples activités de voirie et/ou d'entretien des parcs. Il s'agit de véhicules de travail qui seront appelés à transporter et/ou à remorquer des charges plus ou moins lourdes de là le besoin de puissance au niveau de la motorisation.

## JUSTIFICATION

Cet achat vise le remplacement de 29 camions qui seront mis au rancart pour cause de désuétude. La liste des véhicules à remplacer est présentée en pièce jointe. La durée de vie d'un camion de poids léger et moyen se situe entre 10 et 12 ans selon la classe d'appareil. L'âge des véhicules à remplacer se situe entre 12 et 21 ans.

Les nouveaux véhicules seront mis à la disposition des arrondissements suivants :

Nom de l'arrondissement	Devis technique			Total
	21217C12	22417B12	23417B12	
Anjou	1			1
Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce		1	2	3
Île-Bizard-Sainte-Genève			3	3
Lachine	1			1
Lasalle		1		1
Mercier-Hochelaga-Maisonneuve	1	1		2
Montréal-Nord		1		1
Pierrefonds-Roxboro			1	1
Plateau-Mont-Royal		1		1
Plateau-Mont-Royal			2	2
Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles	1		4	5
Rosemont-La Petite-Patrie		4		4
Saint-Léonard			2	2
St-Laurent	1			1
Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension		1		1
Total	5	10	14	29

Le tableau ci-dessous présente les résultats de l'appel d'offres public 17-16465 pour lequel il y a eu 6 preneurs du cahier des charges.

Firmes soumissionnaires	Prix de base	Autre (préciser)	Total

FORTIER AUTO (MONTRÉAL) LTÉE	1 251 790,31 \$	1 251 790,31 \$
188461 CANADA INC. (FORD LINCOLN GABRIEL)	1 268 568,61 \$	1 268 568,61 \$
9229-3786 QUÉBEC INC. (DONNACONA CHRYSLER DODGE JEEP RAM)	1 284 136,23 \$	1 284 136,23 \$
Dernière estimation réalisée par le SMRA	1 219 884,75 \$	1 219 884,75 \$
Coût moyen des soumissions conformes (total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)		1 268 165,05 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) ((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100		1,31 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) (la plus haute conforme - la plus basse conforme)		32 345, 92 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) ((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100		2,58 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) (la plus basse conforme - estimation)		31 905,56 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) ((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100		2,62 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) (la deuxième plus basse - la plus basse)		16 778,30 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) ((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse) x 100		1,34 %

Pour estimer la dépense à 1 219 884,75 \$, taxes incluses, le rédacteur du devis technique s'est basé sur un historique de consommation des années antérieures. L'écart de 1,34 % entre les deux plus basses soumissions reçues confirme que les prix reçus sont compétitifs.

Trois preneurs du cahier des charges n'ont pas présenté d'offre à la Ville pour les motifs suivants : pas son domaine d'expertise, mauvaise planification pour la préparation de la soumission et manque de temps.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le coût maximal de ce contrat de 1 251 790,31 \$, taxes incluses, sera assumé comme suit : Un montant maximal de 1 143 052 \$ (net de ristourne) sera financé par le règlement d'emprunt de compétence locale (17-066) destiné aux achats de véhicules et leurs équipements (projet 68102).

Cette dépense sera assumée à 100 % par la Ville centre en 2018.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Le simple fait de remplacer de vieux véhicules par des plus récents dotés des nouvelles technologies en matière de gestion des carburants contribue à la réduire les émissions de GES.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Ne pas remplacer un appareil qui a atteint sa durée de vie utile accentue le vieillissement du parc de véhicules de la Ville et augmente, de fait, les frais d'entretien et de réparation.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Sans objet

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Émission du bon de commande en décembre 2017  
Livraison des véhicules au printemps 2018.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

A la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre-Luc STÉBEN)

Validation du processus d'approvisionnement :  
Service de l'approvisionnement , Direction (Renée VEILLETTE)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Bruno CÔTÉ MARCHAND, Service du matériel roulant et des ateliers  
Philippe SAINT-VIL, Service du matériel roulant et des ateliers

Lecture :

Bruno CÔTÉ MARCHAND, 13 novembre 2017

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Lucie MC CUTCHEON  
Agente de recherche

### **ENDOSSÉ PAR**

Simon DESRUISSEUX  
Chef de section

Le : 2017-11-08

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Claude SAVAGE  
Directeur

**Tél :** 514 872-1076  
**Approuvé le :** 2017-11-17

**Dossier # : 1176294004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des transports , Division sécurité et aménagement du réseau artériel
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Mise en valeur des biens protégés en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel
<b>Projet :</b>	MCCQ 2015-2016 (Entente sur le développement culturel)
<b>Objet :</b>	Majorer de 107 421,00 \$ (taxes incluses) le montant du contrat octroyé à Neolect inc. pour l'exécution des travaux de remplacement des projecteurs de six (6) édifices du Plan lumière du Vieux-Montréal et ce, en utilisant les dépenses incidentes déjà autorisées en vertu de la résolution CG16 0603, portant ainsi le montant total du contrat de 1 263 778,76 \$ à 1 371 199,76 \$ taxes incluses

Il est recommandé :

1. de majorer de 107 421,00 \$, taxes incluses, le montant du contrat octroyé à Neolect inc. pour l'exécution des travaux de remplacement des projecteurs de six édifices du Plan lumière du Vieux-Montréal, en utilisant les dépenses incidentes déjà autorisées en vertu de la résolution CG16 0603 adoptée à la séance du 24 novembre 2016, portant ainsi le montant total du contrat de 1 263 778,76 \$ à 1 371 199,76 \$ taxes incluses;
2. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2017-11-20 11:56

**Signataire :** Alain DUFORT

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie  
et Concertation des arrondissements

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1176294004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des transports , Division sécurité et aménagement du réseau artériel
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Mise en valeur des biens protégés en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel
<b>Projet :</b>	MCCQ 2015-2016 (Entente sur le développement culturel)
<b>Objet :</b>	Majorer de 107 421,00 \$ (taxes incluses) le montant du contrat octroyé à Neolect inc. pour l'exécution des travaux de remplacement des projecteurs de six (6) édifices du Plan lumière du Vieux-Montréal et ce, en utilisant les dépenses incidentes déjà autorisées en vertu de la résolution CG16 0603, portant ainsi le montant total du contrat de 1 263 778,76 \$ à 1 371 199,76 \$ taxes incluses

**CONTENU**

**CONTEXTE**

En novembre 2016, un contrat d'une valeur de 1 263 778,76 \$ a été octroyé à Neolect Inc. pour l'exécution des travaux de remplacement des projecteurs de six (6) édifices du Plan lumière du Vieux-Montréal. (Appel d'offres public 2016-ECL001), dans le but de rétablir l'éclairage à son état initial par des appareils durables à faible consommation en vue des festivités du 375e anniversaire de Montréal (voir plan de localisation des travaux en pièce jointe).

En cours de travaux, des imprévus ont été constatés sur le terrain par Neolect Inc. Des appareils d'éclairage existants et non indiqués sur les plans ont été découverts sur les bâtiments alors que d'autres étaient manquants. Il s'est également avéré nécessaire de modifier certains luminaires et d'ajouter des noeuds de communication en hauteur afin de contrôler et surveiller à distance le bon fonctionnement des systèmes.

De plus, lors des demandes de permis au ministère de la Culture et des Communications du Québec (MCCQ), des modifications et validations supplémentaires ont été demandées ce qui a engendré l'arrêt des travaux, l'ajout des services professionnels complémentaires, ainsi que la fabrication de nouvelles pièces sur mesure. Également, trois propriétaires ont demandé des révisions aux méthodes de travail et garanties qui nécessitent des analyses, des négociations et des révisions. Tout ceci a impliqué des coûts non prévus au contrat, raison pour laquelle des fonds en contingences non prévus dans le sommaire d'octroi original GDD 1163113004, sont requis.

Les travaux sur trois (3) édifices sont complétés, un édifice a un taux d'avancement de 50 % et les travaux pour les deux édifices restants n'ont pas débuté en attendant l'approbation des modifications du ministère et des propriétaires. Le taux global d'avancement du contrat est de l'ordre de 60%.

Le montant initial des incidences était de 126 378,00 dont seulement 6 % ont été affectées

à ce jour. Aucune contingence n'a été initialement prévue pour ce projet. L'augmentation du montant des contingences sera compensée par une réduction du montant des incidences. La majoration du montant du contrat n'aura donc aucun impact sur le coût total du projet.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CG16 0603 - 24 novembre 2016 - Accorder un contrat à Neolect inc. pour l'exécution des travaux de remplacement des projecteurs de six (6) édifices du Plan lumière du Vieux-Montréal. – Dépense totale de 1 390 156,76\$, taxes incluses (contrat : 1 263 778,76 \$ ; incidences : 126 378,00 \$).

CG15 0660 - 19 novembre 2015 - Adoption du Programme triennal d'immobilisations 2016-2018 de la Ville de Montréal (volet agglomération)

CG15 0515 - 20 août 2015 - Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 2 000 000 \$ afin de financer les travaux d'aménagement visant la poursuite du Plan lumière du Vieux-Montréal dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2015-2016 (règlement RCG15-072).

## **DESCRIPTION**

Les travaux contingents qui seront réalisés comportent:

- Relevés des dimensions et fabrication des nouvelles pièces d'ancrage sur mesure en façade des bâtiments Duluth, New-York Life, Chapelle Notre-Dame-de-Bon-Secours et Marché Bonsecours.
- Relevés et ajout des supports d'ancrage le long du parapet du bâtiment Ernest-Cormier.
- Modification et ajout du système de contrôle DMX au Marché Bonsecours.
- Autres interventions pour corriger des problèmes électriques et de contrôle ainsi que pour effectuer des validations à la demande des propriétaires.

## **JUSTIFICATION**

Les travaux contingents sont nécessaires afin de réaliser la mise à niveau du Plan lumière original des six (6) bâtiments ciblés dans le présent contrat.

Dans la description du sommaire décisionnel d'octroi GDD 1163113004 il était inscrit que *"Le montant prévu pour les incidences... sera affecté, au besoin, au remplacement de câblage et pièces défectueuses"*, ces travaux auraient dû être prévus en contingences.

Dans ce contexte nous demandons d'autoriser une majoration de 107 421,00 \$ (taxes incluses), pour des travaux de contingences, au contrat initial de 1 263 778,76 \$ (taxes incluses) octroyé à Neolect Inc. pour l'exécution des travaux de remplacement des projecteurs de six (6) édifices du Plan lumière du Vieux-Montréal – Appel d'offres public (2016-ECL001) et ce, en utilisant le montant réservé pour les dépenses incidentes déjà autorisées en vertu de la résolution CG16 0603.

Ainsi le montant résiduel des incidences pour ce dossier se trouve réduit à 18 957,00 \$ (taxes incluses).

L'échéancier du mandat a été révisé jusqu'à la fin du mois de mai 2018 pour prendre en considération les demandes supplémentaires mentionnées ci-haut.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

La majoration de 107 421,00 \$ porte le contrat octroyé à Neolect Inc. à une somme maximale de 1 371 199,76 \$ (taxes incluses) répartie comme suit:

Description	Montant initial		Montant final	
	%	\$	%	\$
Soumission de l'adjudicataire	90 %	1 263 778,76 \$	90 %	1 263 778,76 \$
Contingences	0 %	0,00 \$	8,5 %	107 421,00 \$
Contrat	90 %	1 263 778,76 \$	98,5 %	1 371 199,76 \$
Incidences	10 %	126 378,00 \$	1,5 %	18 957,00 \$
Dépense totale	100 %	1 390 156,76 \$	100 %	1 390 156,76 \$

Le montant total de la dépense autorisée demeure inchangé puisque c'est la réduction des incidences qui couvrira l'augmentation des contingences. Le coût net à la charge des contribuables découlant de la majoration du contrat est donc nul.

Le budget requis est prévu au PTI 2016- 2018 du SMVT. Le projet imputable est le projet 36209 - "Plan lumière - Vieux-Montréal".

Les détails des informations comptables et budgétaires liées à cette majoration de contrat est fourni dans l'intervention du Service des Finances.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

En assurant la pérennité du Plan lumière du Vieux-Montréal, le projet contribue à la protection et à la mise en valeur de ce secteur exceptionnel pour les années à venir. Le projet prévoit l'utilisation de projecteurs à DEL qui sont beaucoup moins énergivores que les projecteurs utilisés jusqu'à maintenant, ce qui réduira la consommation électrique globale et la facture qui y est reliée, qui selon le cas est assumée par la Ville et/ou le propriétaire. De plus, la longévité des nouveaux appareils diminue les besoins en inspection et en entretien.

Les projecteurs désuets seront recyclés.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Ne pas donner suite à l'autorisation de la majoration du montant du contrat aura pour impact de ne pas terminer les travaux, compromettant la mise à niveau de l'éclairage des bâtiments dont les appareils ont déjà été achetés.

Aucun impact majeur n'est prévu à la circulation. L'entrepreneur est déjà en coordination avec l'arrondissement pour l'émission des permis d'occupation temporaire du domaine public nécessaires à la réalisation des travaux en hauteur. De plus, une planification avec les propriétaires a été mise en place afin de limiter les impacts sur les commerces et résidents des bâtiments.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec le Service des communications.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Dates visées:

- Approbation du Conseil d'agglomération : 14 décembre 2017

- Fin de travaux : 31 mai 2018

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux règlements, aux politiques et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Paule TANGUAY)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Sonia VIBERT, Service de la mise en valeur du territoire

Lecture :

Sonia VIBERT, 16 novembre 2017

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Daniel SUAREZ  
Ingenieur(e)

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2017-11-14

Guy PELLERIN  
Chef de division - sécurité et aménagement  
du réseau artériel

---

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Benoit CHAMPAGNE  
Directeur

**Approuvé le :** 2017-11-17

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Claude CARETTE  
Directeur

**Approuvé le :** 2017-11-20



**Dossier # : 1176294003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des transports , Division sécurité et aménagement du réseau artériel
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à Neolect inc. pour l'exécution des travaux de remplacement du mobilier d'éclairage dans la rue Saint-Denis entre les rues Sherbrooke et du Laos. - Dépense totale de 609 196,88 \$ taxes incluses (contrat : 558 430,47 \$ incluant 10% de contingences; incidences : 50 766,41 \$) - Appel d'offres public 417410. - 4 soumissionnaires.

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 609 196,88 \$, taxes incluses, pour l'exécution des travaux de remplacement du mobilier d'éclairage dans la rue Saint-Denis entre les rues Sherbrooke et du Laos, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
2. d'accorder à Neolect inc, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 558 430,47 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 417410;
3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2017-11-20 11:55

**Signataire :** Alain DUFORT

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie  
et Concertation des arrondissements

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1176294003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des transports , Division sécurité et aménagement du réseau artériel
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à Neoelect inc. pour l'exécution des travaux de remplacement du mobilier d'éclairage dans la rue Saint-Denis entre les rues Sherbrooke et du Laos. - Dépense totale de 609 196,88 \$ taxes incluses (contrat : 558 430,47 \$ incluant 10% de contingences; incidences : 50 766,41 \$) - Appel d'offres public 417410. - 4 soumissionnaires.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La Ville a réalisé en 2016 des travaux de mise à niveau et de réaménagement du mobilier d'éclairage dans la rue Saint-Denis entre l'avenue Duluth Est et la rue Marie-Anne Est dans le cadre du projet de remplacement de la conduite d'eau par la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (DGSRE). Dans ce contexte, la Ville vise à poursuivre le réaménagement du mobilier d'éclairage entre la rue Sherbrooke et l'avenue Duluth Est et entre les rues Marie-Anne Est et du Laos. De plus, on vise le remplacement des luminaires DEL avec température de couleur de 4000 K existants par des luminaires 3000 K, conformément à l'orientation de l'administration municipale de décembre 2016 (voir plan de localisation des travaux en pièce jointe).

L'appel d'offres a été publié dans le journal Le Devoir et sur le site électronique d'appel d'offres SÉAO du 17 juillet au 23 août 2017. La soumission est valide pendant les cent vingt (120) jours qui suivent sa date d'ouverture, soit jusqu'au 21 décembre 2017. La durée de la publication était de 24 jours en excluant les 14 jours de vacances de la construction.

Trois (3) addenda furent émis afin d'aviser l'ensemble des preneurs du cahier des charges de modifications faites aux documents d'appel d'offres:

- Addenda n° 1 émis le 3 août 2017: Précision sur la localisation des travaux et type de luminaire ainsi que l'ajout des tests électrotechniques;
- Addenda n° 2 émis le 15 août 2017: Précisions concernant la "Prise de possession" du luminaire dans la zone de travaux Sherbrooke à Duluth. Ce modèle sera fourni par la Ville dans le cadre du contrat de conversion DEL;
- Addenda n° 3 émis le 17 août 2017: Précisions concernant la "Prise de possession" du luminaire dans la zone de travaux Marie-Anne à Laos. Ce modèle sera fourni par la Ville dans le cadre du contrat de conversion DEL.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CM17 0766 - 12 juin 2017- "Accorder un contrat à Current, powered by GE, pour la fourniture de 85 000 luminaires DEL 3000 K pour le projet de conversion de l'éclairage de rue." (11731130001)

CM16 0133 - 25 janvier 2016 - Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 20 444 000 \$ afin de financer le programme d'acquisition de mobilier d'éclairage. (1150032005)

CM15 0819- 15 Juin 2015 - "Offrir aux 19 conseils d'arrondissement de la Ville de Montréal de gérer et de réaliser le programme de Mise à niveau de l'éclairage des rues visant la conversion du Sodium Haute Pression vers le DEL sur le réseau de voirie locale tel que défini dans le règlement 02-003, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal* . " (1153113001)

## DESCRIPTION

Les travaux d'éclairage consistent au remplacement de 46 fûts, 69 consoles et 103 luminaires de type fonctionnel, le remplacement de 46 fûts et 74 luminaires de type décoratif et la peinture de 86 fûts fonctionnels et 24 fûts décoratifs pour uniformiser le mobilier existant dans la rue Saint-Denis, entre les rues Sherbrooke et du Laos (voir image du nouveau mobilier en pièce jointe).

Dans le présent dossier, l'enveloppe de contingences est déterminée à 50 766,41 \$ (taxes incluses), soit 10 % du coût des travaux tel qu'inscrit au bordereau de soumission.

Les dépenses incidentes couvrent des interventions qui pourraient être entreprises, notamment par les services d'entretien de la Ville, pour des raccordements électriques temporaires et de l'élagage d'arbres. Elle comprennent également des dépenses en matière d'utilités publiques, de communication et de gestion des impacts ou autres imprévus.

## JUSTIFICATION

Sur huit (8) preneurs du cahier des charges, quatre (4) firmes ont déposé une soumission, soit une proportion 50 %. Les quatre (4) autres firmes n'ont pas motivé leur désistement à soumissionner.

Le tableau ci-dessous présente la liste des soumissions conformes, les prix de soumission, taxes incluses, ainsi que les différents écarts de prix entre les soumissions et l'estimation et entre les soumissions :

FIRMES SOUMISSIONNAIRES CONFORMES*		PRIX	CONTINGENCES	TOTAL
1	Neolect inc. (Licence RBQ # 8315-8105-31) (Attestation Revenu Québec valide du 26 juillet au 31 octobre 2017)	507 664.06 \$	50 766.41 \$	558 430.47 \$
2	Michel Guimont Entrepreneur Électricien Ltée	671 087.35 \$	67 108.73 \$	738 196.08 \$
3	Laurin, Laurin (1991) inc.	995 286.84 \$	99 528.68 \$	1 094 815.52 \$
4	Systèmes Urbains inc.	1 131 195.34 \$	113 119.53 \$	1 244 314.87 \$
Estimation des professionnels internes		801 136.94 \$	80 113.69 \$	881 250.63 \$
Coût moyen des soumissions reçues (\$)				908 939.24 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)				62.8%
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme			(\$)	685 884.40 \$
			(%)	122.8%
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation			(\$)	-322 820.16 \$
			(%)	-36.6%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse			(\$)	179 765.61 \$
			(%)	32.2%

\* Les prix ont été vérifiés pour l'ensemble des soumissions recevables. Cependant, seuls les documents relatifs aux 2 plus basses soumissions conformes ont été vérifiés (attestation de Revenu Québec, licence RBQ, etc.).

Vu une erreur de calcul des coûts de travaux contingents, le montant total de la soumission de Michel Guimont est corrigé en passant de 745 652,61 \$ à 738 196,08\$.

L'estimation des professionnels de la Division gestion de projet et économie de la construction (DGPEC) est établie à partir des documents d'appel d'offres, pendant la période d'appel d'offres, et selon les prix des matériaux et des équipements ainsi que le taux de la main d'œuvre réel du marché actuel.

L'équipe de l'économie de la construction (ÉÉC) de la DGPEC a procédé à l'analyse des soumissions. Un écart favorable de 36,6 % entre le plus bas soumissionnaire et l'estimation de soumission préparée par l'ÉÉC est constaté. L'analyse montre que l'écart se situe principalement dans les articles de la fourniture des fûts types C, le maintien de l'éclairage, la fourniture des luminaires types C et la peinture des fûts et consoles types A.

Le prix de fournisseur reçu par l'ÉÉC pour les fûts types C a été beaucoup plus élevé que les prix utilisés par tous les soumissionnaires, ce qui peut être expliqué par un meilleur escompte reçu par les soumissionnaires.

Dans le maintien de l'éclairage, le plus bas soumissionnaire a soumis un prix beaucoup plus faible que l'ÉÉC. Son prix correspond même à la moitié du prix moyen reçu. Cet article est dépendant de la stratégie de chaque entrepreneur.

Pour la fourniture des luminaires types C et pour l'ensemble des travaux de peinture, les prix soumis par les soumissionnaires varient significativement. Les prix soumis par le plus bas soumissionnaire sont beaucoup plus faibles que les prix de l'ÉÉC et de la moyenne des prix reçus.

Dans ce contexte et étant donné que l'écart de - 36,6 % est favorable à la Ville de Montréal, la DGPEC appuie la recommandation d'octroi du contrat.

L'Autorité des marchés financiers a renouvelé en date du 8 mars 2017, l'autorisation de Neolect inc. de contracter/sous-contracter avec un organisme public pour une durée de trois ans (voir attestation en pièce jointe).

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le budget requis est prévu au PTI 2016- 2018 de la Direction des transports. Le projet imputable est le projet 58002 - "Programme d'acquisition de mobilier d'éclairage", règlement d'emprunt 16-004.

Le coût total du contrat à octroyer est de 558 430,47 \$ (taxes incluses) incluant un montant de 50 766,41 \$ (taxes incluses) pour les contingences.

Le montant total de la dépense s'élève à 609 196,88 \$, incluant des incidences de 50 766,41 \$.

Cette dépense sera assumée à 100% par la ville centre. Elle représente un coût net de 556 277,95\$ \$ lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale.

Le détail des informations financières se retrouve dans l'intervention du Service des finances.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

L'éclairage de rue, en sécurisant les déplacements et en créant une ambiance appropriée aux différents secteurs de la Ville, favorise une meilleure qualité de vie qui est un des principes de base du développement durable. De plus, avec les luminaires DEL 3000K, qui sont de plus en plus performants, la Ville réduira sa consommation énergétique de plus de 35% et ses coûts d'entretien de 55%.

Il est démontré que l'éclairage apporte un sentiment de sécurité aux piétons qui marchent en soirée, ce qui favorise l'activité physique.

De plus, les luminaires choisis sont certifiés "dark sky" et n'envoient aucune lumière vers le ciel afin d'éliminer au maximum la pollution lumineuse engendrée par l'éclairage de rue. Aussi, avec leur optique plus performante, il y aura également une réduction de la lumière intrusive dans les résidences avoisinantes.

Il importe de mentionner que le choix du mobilier d'éclairage de la rue est conforme au Fascicule 4 - Guide d'aménagement durable des rues de Montréal.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Tout retard dans l'octroi du présent contrat pourrait avoir pour conséquence d'annuler le processus d'appel d'offres actuel dû au refus confirmé de l'entrepreneur de prolonger la période de validité de sa soumission.

Ne pas donner suite à l'octroi du présent contrat ne permettra pas de réaliser la mise à niveau de l'éclairage de la rue dans ce secteur de la Ville. Cette mise à niveau de l'éclairage de la rue est actuellement attendue par les représentants de la SDC Saint-Denis et s'inscrit dans la foulée des travaux de réaménagement de cette rue prévue pour 2020 entre Sherbrooke et Saint-Grégoire.

Aucun impact majeur n'est prévu à la circulation, aux citoyens et aux commerces riverains, car les travaux ne nécessiteront aucune fermeture de rue et de trottoir. Les travaux seront effectués en coordination avec l'arrondissement pour l'émission des permis d'occupation temporaire du domaine public. Les entraves seront vis-à-vis des lampadaires et, en conséquence, un blocage localisé des trottoirs et des cases de stationnements sera effectué. Si l'arrondissement le demande, un budget est prévu aux incidences pour la communication aux riverains.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Des stratégies de communication seront élaborées en accord avec le Service des Communications.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Dates visées:

Décision du Conseil municipal (octroi du contrat) : 11 décembre 2017

Réunion de démarrage : janvier 2018

Début des travaux : avril 2018

Fin des travaux : juin 2018

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## VALIDATION

### Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Julie GODBOUT)

---

### Autre intervenant et sens de l'intervention

---

### Parties prenantes

Benoît MALETTE, Le Plateau-Mont-Royal

Lecture :

---

#### RESPONSABLE DU DOSSIER

Daniel SUAREZ  
Ingenieur(e)

#### ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-11-14

Guy PELLERIN  
Chef de division - sécurité et aménagement  
du réseau artériel

---

#### APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Benoit CHAMPAGNE  
Directeur

**Approuvé le :** 2017-11-16

#### APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Claude CARETTE  
Directeur

**Approuvé le :** 2017-11-20

**Dossier # : 1176281002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division de l'ingénierie , Ingénierie d'usine
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Alimentation en eau et assainissement des eaux
<b>Projet :</b>	Gestion de l'eau
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à Construction Morival Itée pour la fourniture et l'installation d'un nouveau réservoir hors terre de diesel de 4 546 litres à l'usine de production d'eau potable Lachine - Dépense totale de 233 532,62 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 10221 - (1 soumissionnaire)

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 233 532,62 \$, taxes incluses, pour l'enlèvement d'un réservoir enfoui diesel et la fourniture et l'installation d'un nouveau réservoir hors terre diesel de 4 546 litres à l'usine de production d'eau potable Lachine, comprenant tous les frais incidents;
2. d'accorder au seul soumissionnaire Construction Morival Itée, ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 222 035,12 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10221;
3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

**Signé par** Alain DG MARCOUX **Le** 2017-11-15 16:20

**Signataire :**

Alain DG MARCOUX

---

Directeur général  
Direction générale , Cabinet du directeur général

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1176281002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division de l'ingénierie , Ingénierie d'usine
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Alimentation en eau et assainissement des eaux
<b>Projet :</b>	Gestion de l'eau
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à Construction Morival Itée pour la fourniture et l'installation d'un nouveau réservoir hors terre de diesel de 4 546 litres à l'usine de production d'eau potable Lachine - Dépense totale de 233 532,62 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 10221 - (1 soumissionnaire)

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le présent projet s'inscrit dans le cadre de la modernisation de l'usine d'eau potable Lachine, il vise le remplacement du système d'alimentation de carburant de la génératrice intérieure et l'installation d'un réservoir hors terre diesel.

L'usine de production d'eau potable Lachine a été construite durant les années 1960 et dessert le territoire de l'arrondissement Lachine. Le système d'alimentation de carburant existant a été installé dans les années 1970 et alimente la génératrice 730 kW qui sert à faire fonctionner les équipements du secteur haute pression de l'usine et à maintenir la pression dans le réseau de distribution d'eau potable lors des pannes électriques. Compte tenu de l'âge et de l'état des installations, il est requis d'installer un nouveau réservoir extérieur afin de se conformer aux normes et de sécuriser nos installations. De plus, ce nouvel emplacement facilite les travaux d'entretien de ces équipements.

L'appel d'offres public 10221 a été publié dans le quotidien Le Devoir et dans le système électronique d'appel d'offres (SEAO) le 21 juin 2017. La date limite de réception des soumissions était le 19 juillet 2017. La durée de la publication a été de vingt-sept (27) jours de calendrier. La durée de validité de la soumission est de cent vingt (120) jours suivant la date fixée pour l'ouverture des soumissions, soit jusqu'au 14 novembre 2017. Une prolongation de la période de validité de la soumission a été obtenue jusqu'au 14 janvier 2018.

Six (6) addenda ont été publiés afin d'apporter certaines précisions administratives et techniques au contrat.

Calendrier des émissions d'addenda :

Addenda	Date d'émission	Description
1	2017-06-22	Clarifications apportées aux Clauses administratives et spéciales, au devis technique mécanique et ajout d'annexe.
2	2017-07-05	Précisions sur les spécifications des équipements, notamment le réservoir hors terre et le réservoir journalier.
3	2017-07-10	Précisions sur les items au bordereau
4	2017-07-14	Précisions sur le cabanon englobant le réservoir hors terre ainsi que les instructions aux soumissionnaires.
5	2017-07-17	Précisions sur la génératrice 1 150 kW désuète.
6	2017-07-17	Clarifications sur l'empattement du cabanon et du réservoir sur la base de béton.

### **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Aucune.

### **DESCRIPTION**

Le présent dossier vise à accorder un contrat à Construction Morival Itée, pour l'enlèvement d'un réservoir diesel enfoui ainsi que la fourniture et l'installation d'un nouveau réservoir diesel hors terre à l'usine de production d'eau potable Lachine.

Les travaux sont sommairement décrits ci-dessous :

1. la fourniture et l'installation d'un réservoir diesel hors terre de 4 546 litres dans un abri sécurisé sur une dalle de béton;
2. la mise à niveau et la sécurisation d'un nouveau système d'alimentation de carburant, qui inclut la fourniture et l'installation de nouvelles pompes d'alimentation en diesel d'un nouveau réservoir journalier et de toute la tuyauterie et le câblage électrique hors terre pour l'alimentation de la génératrice 730 kW;
3. le raccordement électrique des équipements;
4. l'excavation, l'entreposage et la disposition des sols non utilisables dans un site autorisé, le pompage des eaux usées de l'excavation dans un bassin de confinement pour transport à un site autorisé, l'enlèvement, la vidange du carburant restant et la disposition du vieux réservoir diesel enfoui, incluant la vieille tuyauterie enfouie, le remblayage et la mise à niveau du terrain du site d'excavation;
5. la formation du personnel, la fourniture des manuels et des plans tels que construits (TQC) dûment signés et scellés par un ingénieur membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec.

L'installation hors terre vise à minimiser les risques de contamination du sol et de l'eau potable. Afin de s'assurer qu'aucun déversement ne puisse avoir lieu durant les travaux, le réservoir sera vidangé avant les travaux.

Des dépenses contingentes de 10 % du coût du contrat, soit 20 185,01 \$, taxes incluses, ont été prévues dans le bordereau de soumission afin de couvrir les imprévus qui pourraient être rencontrés durant les travaux.

Des frais d'incidences de 11 497,50 \$, taxes incluses, représentant 5,2 % de la valeur du contrat, ont aussi été planifiés pour couvrir les frais de laboratoire pour le contrôle de la qualité et l'assistance au chantier pour les travaux de bétonnage et analyse des sols excavés avant disposition.

Afin de faciliter les travaux d'excavation et de bétonnage, éviter les inconvénients dus au gel du terrain et maintenir la circulation des piétons, des cyclistes et des véhicules motorisés à proximité de la zone des travaux, le début des travaux est prévu au printemps 2018. Durant cette période, l'adjudicataire procédera à l'approbation des plans de l'abri sécurisé par le Comité consultatif d'urbanisme et à l'approvisionnement des équipements requis pour ses travaux.

## JUSTIFICATION

À la suite de l'appel d'offres public 10221, il y a eu cinq (5) preneurs du cahier des charges sur le site SÉAO et une (1) soumission a été déposée. La liste des preneurs du cahier des charges se trouve en pièce jointe au dossier.

Les motifs de désistement de trois (3) preneurs du cahier des charges sont les suivants :

- un (1) preneur a indiqué qu'il manque de temps pour soumissionner;
- un (1) preneur est un sous-traitant;
- un (1) preneur a transmis sa soumission après la date limite de réception des offres.

Aucune réponse n'a été fournie par le quatrième.

Il est donc recommandé d'accorder le contrat au seul soumissionnaire, Construction Morival Itée, ce dernier ayant présenté une soumission conforme.

Firme soumissionnaire	Prix de base (Taxes incluses)	Contingences (taxes incluses)	Total (Taxes incluses)
Construction Morival Itée	201 850,11 \$	20 185,01 \$	222 035,12 \$
Dernière estimation réalisée à l'interne	180 688,27 \$	18 068,83 \$	198 757,10 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>((la plus basse conforme - estimation))</i>			23 278,02 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100</i>			11,71 %

L'analyse de la soumission a permis de constater qu'il y a un écart défavorable de 11,71 %, soit 23 278,02 \$, taxes incluses, entre le seul soumissionnaire et l'estimation réalisée à l'interne. Cet écart s'explique principalement par les montants soumis aux articles suivants du bordereau des prix :

Article 2.0 - Fourniture et exécution des travaux décrits à la section Mécanique : écart de 14 589 \$, soit 13,3 %, par rapport à l'estimation.

Article 4.2 - Fournir, installer et raccorder conduits et câbles de moteurs des pompes d'alimentation en diesel : écart de 9 152 \$, soit 109 %, par rapport à l'estimation.

Les validations requises à l'effet que l'adjudicataire ne fait pas partie de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec (RBQ) et de celle des entreprises non admissibles (RENA), ont été faites. Une attestation valide délivrée par Revenu Québec fut déposée avec la soumission, laquelle sera validée de nouveau au moment de l'octroi du contrat.

Ce contrat n'est pas visé par la *Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics* (LIMCP). Le soumissionnaire recommandé n'a pas à obtenir une autorisation de l'Autorité des marchés financiers (AMF). Toutefois, Construction Morival ltée détient une autorisation de l'AMF portant le no. 2014-CPSM-1037823. Cette autorisation est échue depuis le 14 juillet 2017 et la firme a soumis un document démontrant qu'elle a effectué une demande de renouvellement qui est en traitement auprès de l'AMF. Une copie de l'accusé de réception de ladite demande est jointe au présent dossier.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le coût total du contrat à accorder est de 222 035,12 \$, taxes incluses, comprenant un montant de 201 850,11 \$, taxes incluses, pour les travaux et un montant de 20 185,01 \$, taxes incluses, pour les contingences. La dépense totale de 233 532,62 \$, taxes incluses, comprend le coût total du contrat ainsi qu'un montant de 11 497,50 \$, taxes incluses, pour les incidences.

La dépense de 233 532,62 \$, taxes incluses, représente un coût net de 213 246,41 \$, lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale.

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération puisqu'elle concerne la production de l'eau potable qui est une compétence d'agglomération en vertu de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*.

Cette dépense sera financée par l'emprunt à la charge des contribuables de l'agglomération à moins de disponibilité de la réserve.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

L'installation d'un nouveau réservoir hors terre diesel s'inscrit dans une perspective de développement durable, en prévenant les risques de contamination dus aux fuites de carburant dans le sol.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Les travaux de mise à niveau du système d'alimentation de la génératrice 730 kW de l'usine Lachine sont nécessaires afin de maintenir la production d'eau potable en tout temps.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Une stratégie de communication sera produite par le Service des communications

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Octroi du contrat : décembre 2017

Début des travaux : avril 2018

Réception provisoire : août 2018

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

## **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Fanny LALONDE-GOSSELIN)

---

## **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

## **Parties prenantes**

Sophie VOYER, Service des communications  
Marie DESORMEAUX, Service des communications

Lecture :

Marie DESORMEAUX, 30 août 2017  
Sophie VOYER, 24 août 2017

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Giuseppe LERARIO  
Ingenieur - mécanique

### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2017-08-24

Christian MARCOUX  
Chef de division - Ingénierie  
et Chef d'exploitation des usines par intérim

---

### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

André MARSAN  
Directeur de l'eau potable

**Approuvé le :** 2017-11-13

### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Chantal MORISSETTE  
Directrice

**Approuvé le :** 2017-11-15



**Dossier # : 1177231079**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
<b>Projet :</b>	Programme complémentaire de planage-revêtement (PCPR)
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à Demix construction, une division du groupe CRH Canada inc., pour des travaux de voirie dans l'arrondissement de Montréal-Nord (PCPR 2018). Dépense totale de 4 643 658,39 \$ (contrat: 4 387 658,39 \$ + incidences: 256 000,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 405522 - 7 soumissionnaires

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 4 643 658,39 \$, taxes incluses pour des travaux de voirie dans l'arrondissement de Montréal-Nord (PCPR 2018), comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
2. d'accorder à Demix construction, une division du groupe CRH Canada inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 4 387 658,39 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 405522 ;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2017-11-07 10:03

**Signataire :** Alain DUFORT

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie  
et Concertation des arrondissements

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1177231079**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
<b>Projet :</b>	Programme complémentaire de planage-revêtement (PCPR)
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à Demix construction, une division du groupe CRH Canada inc., pour des travaux de voirie dans l'arrondissement de Montréal-Nord (PCPR 2018). Dépense totale de 4 643 658,39 \$ (contrat: 4 387 658,39 \$ + incidences: 256 000,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 405522 - 7 soumissionnaires

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Dans le cadre du Programme triennal d'immobilisations (PTI) 2017-2019, le Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT) s'est vu allouer un budget de 99 M\$ pour l'année 2018 afin de poursuivre la réalisation du Programme complémentaire de planage et revêtement (PCPR). Le PCPR vise à améliorer rapidement la qualité du réseau routier. Selon les experts dans le domaine<sup>1</sup>, le traitement d'une chaussée d'autoroute par la technique de planage et revêtement permet d'en prolonger la vie sur une période allant jusqu'à 15 ans. En milieu urbain, la Direction des transports soutient que la durée de vie de la chaussée serait prolongée pour une période de 7 à 12 ans.

Parmi toutes les activités de maintien, le PCPR demeure l'activité à privilégier par le plan d'intervention intégrée 2016/25 (PII) pour la remise à niveau de la condition des chaussées à court terme. Nonobstant cette stratégie prometteuse, l'objectif demeure fort ambitieux et pour espérer l'atteindre, il devenait essentiel de revoir nos façons de faire, notamment sur l'assouplissement des critères de conception. C'est dans ce contexte d'optimisation qu'il a été établi que l'élimination des réparations ponctuelles de trottoirs au sein des contrats du PCPR améliorerait grandement notre capacité de réalisation. Les projets de ce programme se limitent donc à des travaux de planage et de revêtement sans intervention sur les trottoirs et sans bonification de l'aménagement existant.

De plus, ces travaux accessoires prolongent considérablement la durée des interventions, diminuent l'attrait de ces projets auprès des entrepreneurs et sont la cause de difficultés nécessitant la mobilisation de ressources importantes. Toutefois, il peut exister certaines conditions susceptibles de mettre en cause la sécurité des piétons. Dans l'éventualité où des trottoirs nécessitant des interventions n'aient pas déjà fait l'objet de travaux correctifs par l'arrondissement, le SIVT financera le coût de ces travaux par le biais de son PTI. Une provision pourra alors être ajoutée aux contrats de réparations mineures de trottoirs (RMT)

de l'arrondissement. Dans ce contexte, afin d'assurer une certaine flexibilité aux arrondissements dans la gestion de leurs interventions, la liste des rues faisant l'objet du PCPR 2018 leur a été transmise en février dernier de façon à ce qu'ils puissent planifier la reconstruction des sections de trottoirs jugées critiques avant les travaux de réfection de la chaussée.

La sélection des projets est effectuée par la Division de la gestion d'actifs à la Direction des transports du SIVT, alors que la gestion et la réalisation du programme sont sous la responsabilité de la Direction des infrastructures du SIVT.

Ces investissements alloués à la conservation du réseau routier témoignent de l'engagement de la Ville de Montréal à améliorer tant le confort et la sécurité des usagers de la route, que l'efficacité des déplacements des personnes et des marchandises, contribuant ainsi à la qualité de vie des citoyens, au développement et à la croissance économique de Montréal. Ces investissements viennent donc atténuer la problématique de dégradation des infrastructures routières et permettent d'améliorer l'état global des chaussées.

La Direction des transports a mandaté la Direction des infrastructures du SIVT afin de préparer les documents requis au lancement de l'appel d'offres et de réaliser les travaux mentionnés à l'objet du présent dossier.

(NOTE 1: HAAS, Ralph et W. Ronald HUDSON. *Pavement Asset Management*, avec la collaboration de Lynne COWE FALLS, Beverly, MA, Scrivener publishing, 2015.)

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CG17 0078 - 30 mars 2017 - Conclure une entente-cadre de services professionnels avec la firme SNC-Lavalin inc. pour une période de soixante (60) mois, pour la gestion et la surveillance des travaux du programme complémentaire de planage et revêtement ainsi que dans le domaine des infrastructures municipales du Service des infrastructures de la voirie et des transports, pour une somme maximale de 4 254 063,50 \$, taxes incluses / Appel d'offres public 16-15683 (5 soumissionnaires) / Approuver un projet de convention à cette fin (1177577001) ;

CG16 0121 - 25 février 2016 - Conclure une entente-cadre de services professionnels avec Beaudoin Hurens inc. pour la gestion et la surveillance des travaux pour le Programme complémentaire de planage et revêtement (PCPR) du Service des infrastructures, de la voirie et des transports, pour une somme maximale de 7 669 522,35 \$, taxes incluses / Appel d'offres public 15-14826 (3 soumissionnaires) / Approuver un projet de convention à cette fin (1164102001).

## **DESCRIPTION**

Les travaux de ce contrat consistent au planage et revêtement bitumineux à divers endroits dans l'arrondissement de Montréal-Nord (PCPR 2018) et seront exécutés sur une distance totalisant environ 8,3 km.

Veuillez trouver en pièces jointes la description des principaux actifs visés par les travaux ainsi qu'une liste de rues.

Dans la démarche de concertation, les travaux de ce projet ont été coordonnés avec les parties prenantes avant le lancement de l'appel d'offres. Des demandes de commentaires ont été transmises à l'arrondissement et au requérant lors de l'élaboration des plans et devis, aux différentes étapes d'avancement, lesquels ont été pris en compte.

Dans le présent dossier, l'enveloppe de contingences s'élève à 572 303,27 \$ (taxes incluses), soit 15 % du coût des travaux avant les taxes, tel que décrit au bordereau d'appel d'offres. Les contingences s'élèvent à 15 % en raison des risques liés aux ajustements sur

le terrain du profil proposé afin d'assurer un drainage efficient.

Les dépenses incidentes au présent dossier comprennent des dépenses en matière d'utilités publiques, de marquage et signalisation, de communication ainsi que des frais de services professionnels pour le contrôle qualitatif des matériaux et la gestion des sols excavés. Le détail de l'enveloppe d'incidences applicables au présent projet apparaît au document «Incidences et ristournes» en pièce jointe.

La liste des preneurs du cahier des charges (SEAO) est en pièce jointe.

## **JUSTIFICATION**

Le tableau des résultats de soumission présenté dans le formulaire Annexe résume la liste des soumissionnaires et des prix soumis, l'écart de prix entre les deux plus basses soumissions reçues et l'écart entre l'estimation des professionnels et le montant du contrat à accorder.

Les prix de soumission ont été vérifiés pour l'ensemble des soumissions reçues. Cependant, seuls les documents fournis avec les deux (2) plus basses soumissions ont été vérifiés (cautionnement, lettre d'engagement, licence de la RBQ, attestation de Revenu Québec, certificat d'attestation et déclaration relative aux conflits d'intérêt).

Dû à une erreur de calcul de 198 109,54 \$ du soumissionnaire Transelec / Common Inc. à l'item «Travaux contingents», le montant total soumis de 4 358 409,99\$ a été corrigé à 4 556 519,53 \$. Son rang passe du plus bas soumissionnaire conforme au troisième plus bas soumissionnaire conforme.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le coût total maximal relatif à ce contrat est de 4 643 658,39 \$, taxes incluses incluant des incidences de 256 000,00 \$, taxes incluses. Cette dépense est entièrement assumée par la ville centrale et représente un coût net de 4 240 279,06 \$ lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale, lequel est financé par le Règlement d'emprunt # 17-074 « Travaux de planage et revêtement sur le réseau artériel ».

La répartition du coût des travaux et des incidences est présentée en pièces jointes dans les documents «Incidences et ristournes» et «Budget requis».

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ne s'applique pas.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Advenant le cas où l'octroi du contrat est reporté à une date ultérieure à la date d'échéance de la validité de la soumission, soit le 1<sup>er</sup> février 2018, le plus bas soumissionnaire conforme pourrait alors retirer sa soumission. Le cas échéant, il faudrait procéder à un autre processus d'appel d'offres et défrayer les coûts afférents.

De plus, il est à noter que les travaux faisant l'objet du présent dossier ainsi que les autres travaux du programme complémentaire de planage et revêtement 2018 sont planifiés selon un échéancier très serré. Tout retard sur la réalisation des travaux aurait donc des conséquences sur les échéanciers de réalisation de l'ensemble du programme.

L'impact sur la circulation est décrit en pièce jointe dans le document «Principes de gestion de la circulation».

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Une stratégie de communication a été approuvée par le Service des communications.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

### **DATES VISÉES :**

Octroi du contrat : à la suite de l'adoption du présent dossier par les instances décisionnelles visées

Début des travaux : mai 2018

Fin des travaux : septembre 2018

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Danièle HANDFIELD)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Jean CARRIER, Service des infrastructures\_voie et transports  
Denis CHARLAND, Montréal-Nord

Lecture :

Jean CARRIER, 23 octobre 2017

Denis CHARLAND, 18 octobre 2017

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Ngoc Thao DUONG  
Ingenieur

### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2017-10-18

Yvan PÉLOQUIN  
Chef de division - Conception des travaux

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Chantal AYLWIN  
Directrice des infrastructures

**Approuvé le :** 2017-11-01

Claude CARETTE  
Directeur

**Approuvé le :** 2017-11-01

## ANNEXE - CONTRAT DE CONSTRUCTION

### INFORMATIONS RELATIVES AU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET À SON RÉSULTAT

<b>Identification</b>	
No de l'appel d'offres :	No du GDD :
405522	1177231079
Titre de l'appel d'offres : Travaux de voirie dans l'arrondissement Montréal-Nord (PCPR 2018)	
Type d'adjudication : Au plus bas soumissionnaire conforme	

<b>Déroulement de l'appel d'offres</b>	
Lancement effectué le :	Ouverture originalement prévue le :
11 - 9 - 2017	4 - 10 - 2017
Ouverture faite le :	Délai total accordé aux soumissionnaires :
4 - 10 - 2017	22 jrs

<b>Addenda émis</b>	
Nombre d'addenda émis durant l'appel d'offres :	<i>Si addenda, détailler ci-après</i>
1	Impact sur le coût estimé du contrat (\$)
Date de l'addenda	Description sommaire de l'addenda
20 - 9 - 2017	Modification de la plage d'horaire des travaux.
	-

<b>Analyse des soumissions</b>			
Nbre de preneurs	Nbre de soumissions reçues	% de réponses	
10	7	70	
	Nbre de soumissions rejetées	% de rejets	
		0.0	
Soumissions rejetées (nom)		Motif(s) de rejet: administratif et / ou technique	
Durée de la validité initiale de la soumission :		Date d'échéance initiale :	
120 jrs		1 - 2 - 2018	
Prolongation de la validité de la soumission de :		Date d'échéance révisée :	
		JJ - MM - AAAA	

<b>Résultats de l'appel d'offres</b>			
Soumissions conformes	Prix soumis incluant taxes et corrections au besoin		
	Avant contingences	Contingences	Total
DEMIX CONSTRUCTION, une division du groupe CRH Canada inc.	3 815 355.12	572 303.27	4 387 658.39
EUROVIA QUEBEC CONSTRUCTION INC.	3 820 762.34	573 114.35	4 393 876.69
TRANSELEC / COMMON INC.	3 962 190.90	594 328.63	4 556 519.53
PAVAGES METROPOLITAIN INC.	4 020 286.44	603 042.97	4 623 329.41
CONSTRUCTION BAU-VAL INC.	4 336 815.61	650 522.34	4 987 337.95
LES ENTREPRENEURS BUCARO INC.	4 668 209.77	700 231.47	5 368 441.24
ROXBORO EXCAVATION INC.	5 033 199.16	754 979.88	5 788 179.04
<b>Estimation</b>	<b>Interne</b>	3 833 327.49	574 999.13
			4 408 326.62
Écart entre la plus basse soumission et l'estimation			-0.5%
Écart entre la seconde plus basse soumission conforme et la plus basse			0.1%
Dossier à être étudié par la CEC : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> NON <input checked="" type="checkbox"/> X			

<b>Validation du droit de contracter du soumissionnaire recommandé (cocher la case appropriée)</b>			
	N.A.	OK	
RBQ	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	AMF <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <i>Joindre l'attestation de l'AMF, le cas échéant</i>
RENA	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Revenu Qc <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>

<b>Recommandation</b>	
Nom du soumissionnaire :	DEMIX CONSTRUCTION, une division du groupe CRH Canada inc.
Montant du contrat (incluant les contingences) (\$):	4 387 658.39
Montant des incidences (\$):	256 000.00
Date prévue de début des travaux :	Date prévue de fin des travaux :
14 - 5 - 2018	1 - 9 - 2018



**Dossier # : 1177231061**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
<b>Projet :</b>	Programme complémentaire de planage-revêtement (PCPR)
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à Demix construction, une division de Groupe CRH Canada inc., pour des travaux de voirie dans l'arrondissement de Saint-Léonard (PCPR 2018). Dépense totale de 4 737 346,49 \$ (contrat: 4 480 346,49 \$ + incidences: 257 000,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 405510 - 8 soumissionnaires

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 4 737 346,49 \$, taxes incluses pour des travaux de voirie dans l'arrondissement Saint-Léonard (PCPR 2018), comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
2. d'accorder à Demix construction, une division de Groupe CRH Canada inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 4 480 346,49 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 405510 ;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2017-11-13 09:23

**Signataire :** Alain DUFORT

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie  
et Concertation des arrondissements

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1177231061**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
<b>Projet :</b>	Programme complémentaire de planage-revêtement (PCPR)
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à Demix construction, une division de Groupe CRH Canada inc., pour des travaux de voirie dans l'arrondissement de Saint-Léonard (PCPR 2018). Dépense totale de 4 737 346,49 \$ (contrat: 4 480 346,49 \$ + incidences: 257 000,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 405510 - 8 soumissionnaires

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Dans le cadre du Programme triennal d'immobilisations (PTI) 2017-2019, le Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT) s'est vu allouer un budget de 99 M\$ pour l'année 2018 afin de poursuivre la réalisation du Programme complémentaire de planage et revêtement (PCPR). Le PCPR vise à améliorer rapidement la qualité du réseau routier. Selon les experts dans le domaine<sup>1</sup>, le traitement d'une chaussée d'autoroute par la technique de planage et revêtement permet d'en prolonger la vie sur une période allant jusqu'à 15 ans. En milieu urbain, la Direction des transports soutient que la durée de vie de la chaussée serait prolongée pour une période de 7 à 12 ans.

Parmi toutes les activités de maintien, le PCPR demeure l'activité à privilégier par le plan d'intervention intégrée 2016/25 (PII) pour la remise à niveau de la condition des chaussées à court terme. Nonobstant cette stratégie prometteuse, l'objectif demeure fort ambitieux et pour espérer l'atteindre, il devenait essentiel de revoir nos façons de faire, notamment sur l'assouplissement des critères de conception. C'est dans ce contexte d'optimisation qu'il a été établi que l'élimination des réparations ponctuelles de trottoirs au sein des contrats du PCPR améliorerait grandement notre capacité de réalisation. Les projets de ce programme se limitent donc à des travaux de planage et de revêtement sans intervention sur les trottoirs et sans bonification de l'aménagement existant.

De plus, ces travaux accessoires prolongent considérablement la durée des interventions, diminuent l'attrait de ces projets auprès des entrepreneurs et sont la cause de difficultés nécessitant la mobilisation de ressources importantes. Toutefois, il peut exister certaines conditions susceptibles de mettre en cause la sécurité des piétons. Dans l'éventualité où des trottoirs nécessitant des interventions n'aient pas déjà fait l'objet de travaux correctifs par l'arrondissement, le SIVT financera le coût de ces travaux par le biais de son PTI. Une provision pourra alors être ajoutée aux contrats de réparations mineures de trottoirs (RMT)

de l'arrondissement. Dans ce contexte, afin d'assurer une certaine flexibilité aux arrondissements dans la gestion de leurs interventions, la liste des rues faisant l'objet du PCPR 2018 leur a été transmise en février dernier de façon à ce qu'ils puissent planifier la reconstruction des sections de trottoirs jugées critiques avant les travaux de réfection de la chaussée.

La sélection des projets est effectuée par la Division de la gestion d'actifs à la Direction des transports du SIVT, alors que la gestion et la réalisation du programme sont sous la responsabilité de la Direction des infrastructures du SIVT.

Ces investissements alloués à la conservation du réseau routier témoignent de l'engagement de la Ville de Montréal à améliorer tant le confort et la sécurité des usagers de la route, que l'efficacité des déplacements des personnes et des marchandises, contribuant ainsi à la qualité de vie des citoyens, au développement et à la croissance économique de Montréal. Ces investissements viennent donc atténuer la problématique de dégradation des infrastructures routières et permettent d'améliorer l'état global des chaussées.

La Direction des transports a mandaté la Direction des infrastructures afin de préparer les documents requis au lancement de l'appel d'offres et de réaliser les travaux mentionnés à l'objet du présent dossier.

(NOTE 1: HAAS, Ralph et W. Ronald HUDSON. *Pavement Asset Management*, avec la collaboration de Lynne COWE FALLS, Beverly, MA, Scrivener publishing, 2015.)

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CG17 0078 - 30 mars 2017 - Conclure une entente-cadre de services professionnels avec la firme SNC-Lavalin inc. pour une période de soixante (60) mois, pour la gestion et la surveillance des travaux du programme complémentaire de planage et revêtement ainsi que dans le domaine des infrastructures municipales du Service des infrastructures de la voirie et des transports, pour une somme maximale de 4 254 063,50 \$, taxes incluses / Appel d'offres public 16-15683 (5 soumissionnaires) / Approuver un projet de convention à cette fin. (1177577001)

CG16 0121 - 25 février 2016 - Conclure une entente-cadre de services professionnels avec Beaudoin Hurens inc. pour la gestion et la surveillance des travaux pour le Programme complémentaire de planage et revêtement (PCPR) du Service des infrastructures, de la voirie et des transports, pour une somme maximale de 7 669 522,35 \$, taxes incluses / Appel d'offres public 15-14826 (3 soumissionnaires) / Approuver un projet de convention à cette fin (1164102001)

## **DESCRIPTION**

Les travaux de ce contrat consistent au planage et revêtement bitumineux à divers endroits dans l'arrondissement de St-Léonard (PCPR 2018) et seront exécutés sur une distance totalisant environ 8,4 km.

Veuillez trouver en pièces jointes la description des principaux actifs visés par les travaux ainsi qu'une liste de rues.

Dans la démarche de concertation, les travaux de ce projet ont été coordonnés avec les parties prenantes avant le lancement de l'appel d'offres. Des demandes de commentaires ont été transmises à l'arrondissement et au requérant lors de l'élaboration des plans et devis, aux différentes étapes d'avancement, lesquels ont été pris en compte.

Dans le présent dossier, l'enveloppe de contingences s'élève à 407 304,23 \$, taxes incluses, soit 10 % du coût des travaux avant les taxes, tel que décrit au bordereau d'appel d'offres.

Les dépenses incidentes au présent dossier comprennent des dépenses en matière d'utilités publiques, de communication, du marquage et signalisation ainsi que des frais de laboratoire pour le contrôle qualitatif des matériaux et la gestion des sols excavés. Le détail de l'enveloppe d'incidences applicables au présent projet apparaît au document «Incidences et ristournes» en pièce jointe.

La liste des preneurs du cahier des charges (SEAO) est en pièce jointe.

## **JUSTIFICATION**

Le tableau des résultats de soumission présenté dans le formulaire Annexe résume la liste des soumissionnaires et des prix soumis, l'écart de prix entre les deux plus basses soumissions reçues et l'écart entre l'estimation des professionnels et le montant du contrat à accorder.

Les prix de soumission ont été vérifiés pour l'ensemble des soumissions reçues. Cependant, seuls les documents fournis avec les 2 plus basses soumissions ont été vérifiés (cautionnement, lettre d'engagement, licence de la RBQ, attestation de Revenu Québec, certificat d'attestation et déclaration relative aux conflits d'intérêt).

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le coût total maximal relatif à ce contrat est de 4 737 346,49 \$, taxes incluses incluant des incidences de 257 000,00 \$, taxes incluses. Cette dépense est entièrement assumée par la ville centrale et représente un coût net de 4 325 828,79 \$ lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale, lequel est financé par le Règlement d'emprunt # 17-074 « Règlement autorisant un emprunt de 198 000 000 \$ pour le financement des travaux de planage et revêtement sur le réseau artériel de la Ville de Montréal ».

La répartition du coût des travaux et des incidences est présentée en pièces jointes dans les documents «Incidences et ristournes» et «Budget requis».

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ne s'applique pas.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Advenant le cas où l'octroi du contrat est reporté à une date ultérieure à la date d'échéance de la validité de la soumission, soit le 11 Janvier 2018, le plus bas soumissionnaire conforme pourrait alors retirer sa soumission. Le cas échéant, il faudrait procéder à un autre processus d'appel d'offres et défrayer les coûts afférents.

De plus, il est à noter que les travaux faisant l'objet du présent dossier ainsi que les autres travaux du programme complémentaire de planage et revêtement 2018 sont planifiés selon un échéancier très serré. Tout retard sur la réalisation des travaux aurait donc des conséquences sur les échéanciers de réalisation de l'ensemble du programme.

L'impact sur la circulation est décrit en pièce jointe dans le document «Principes de gestion de la circulation».

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Une stratégie de communication a été approuvée par le Service des communications.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

**DATES VISÉES:**

Octroi du contrat : à la suite de l'adoption du présent dossier par les instances décisionnelles visées

Début des travaux : Juillet 2018

Fin des travaux : Octobre 2018

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

**VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Julie GODBOUT)

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

**Parties prenantes**

Jean CARRIER, Service des infrastructures\_voirie et transports

Louis LAFONTAINE, Saint-Léonard

Lecture :

Jean CARRIER, 10 novembre 2017

Louis LAFONTAINE, 9 novembre 2017

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Adiaratou KANTE  
ingenieur(e)

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2017-11-08

Yvan PÉLOQUIN  
Chef de division - Conception des travaux

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Chantal AYLWIN  
Directrice des infrastructures

**Approuvé le :** 2017-11-10

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Chantal AYLWIN  
Directrice des infrastructures

**Approuvé le :** 2017-11-10

**ANNEXE - CONTRAT DE CONSTRUCTION**  
**INFORMATIONS RELATIVES AU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET À SON RÉSULTAT**

**Identification**

No de l'appel d'offres :  No du GDD :

Titre de l'appel d'offres :

Type d'adjudication :

**Déroulement de l'appel d'offres**

Lancement effectué le :  -  -  Ouverture originalement prévue le :  -  -

Ouverture faite le :  -  -  Délai total accordé aux soumissionnaires :  jrs

**Addenda émis**

Nombre d'addenda émis durant l'appel d'offres :  *Si addenda, détailler ci-après*

Date de l'addenda	Description sommaire de l'addenda	Impact sur le coût estimé du contrat (\$)
<input type="text" value="5"/> - <input type="text" value="9"/> - <input type="text" value="2017"/>	<input type="text" value="Précision sur la liste de point de construction et modification au bordereau des prix"/>	<input type="text" value="-"/>

**Analyse des soumissions**

Nbre de preneurs  Nbre de soumissions reçues  % de réponses

Nbre de soumissions rejetées  % de rejets

Soumissions rejetées (nom)  Motif(s) de rejet:

Durée de la validité initiale de la soumission :  jrs Date d'échéance initiale :  -  -

Prolongation de la validité de la soumission de :  jrs Date d'échéance révisée :  -  -

**Résultats de l'appel d'offres**

Soumissions conformes	Prix soumis incluant taxes et corrections au besoin		
	Avant contingences	Contingences	Total
DEMIX CONSTRUCTION, UNE DIVISION DE GROUPE CRH CANADA INC.	4 073 042.26	407 304.23	4 480 346.49
TRANSELEC/ COMMON INC.	4 159 430.45	415 943.05	4 575 373.50
EUROVIA QUÉBEC CONSTRUCTION INC.	4 207 245.80	420 724.58	4 627 970.38
CONSTRUCTION BEAU-VAL INC.	4 340 909.87	434 090.99	4 775 000.86
LES CONSTRUCTIONS ET PAVAGE JESKAR INC.	4 542 943.94	454 294.39	4 997 238.33
PAVAGES MÉTROPOLITAIN INC.	4 887 557.67	488 755.77	5 376 313.44
ROXBORO EXCAVATION INC.	4 908 169.46	490 816.95	5 398 986.41
LES ENTREPRENEURS BUCARO INC.	5 799 183.78	579 918.38	6 379 102.16
<b>Estimation</b>	<b>interne</b>	<input type="text" value="4 053 582.00"/>	<input type="text" value="4 458 940.21"/>

Écart entre la plus basse soumission et l'estimation

Écart entre la seconde plus basse soumission conforme et la plus basse

Dossier à être étudié par la CEC :

**Validation du droit de contracter du soumissionnaire recommandé (cocher la case appropriée)**

	N.A.	OK	N.A.	OK	
RBQ	<input type="text" value=""/>	<input checked="" type="text" value="X"/>	AMF	<input type="text" value=""/>	<input checked="" type="text" value="X"/> <i>Joindre l'attestation de l'AMF, le cas échéant</i>
RENA	<input type="text" value=""/>	<input checked="" type="text" value="X"/>	Revenu Qc	<input type="text" value=""/>	<input checked="" type="text" value="X"/>

**Recommandation**

Nom du soumissionnaire :

Montant du contrat (incluant les contingences) (\$) :

Montant des incidences (\$) :

Date prévue de début des travaux :  -  -  Date prévue de fin des travaux :  -  -

**Dossier # : 1177231078**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
<b>Projet :</b>	Programme complémentaire de planage-revêtement (PCPR)
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à Pavages métropolitain inc., pour des travaux de voirie dans les arrondissements de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce et d'Outremont (PCPR 2018). Dépense totale de 5 931 911,72 \$ (contrat: 5 607 911,72 \$ + incidences: 324 000 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 405511 - 7 soumissionnaires

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 5 931 911,72 \$, taxes incluses pour des travaux de voirie dans les arrondissements de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce et d'Outremont (PCPR 2018), comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
2. d'accorder à Pavages métropolitain inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 5 607 911,72 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 405511 ;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2017-11-16 13:42

**Signataire :**

Alain DUFORT

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie  
et Concertation des arrondissements

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1177231078**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
<b>Projet :</b>	Programme complémentaire de planage-revêtement (PCPR)
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à Pavages métropolitain inc., pour des travaux de voirie dans les arrondissements de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce et d'Outremont (PCPR 2018). Dépense totale de 5 931 911,72 \$ (contrat: 5 607 911,72 \$ + incidences: 324 000 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 405511 - 7 soumissionnaires

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Dans le cadre du Programme triennal d'immobilisations (PTI) 2017-2019, le Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT) s'est vu allouer un budget de 99 M\$ pour l'année 2018 afin de poursuivre la réalisation du Programme complémentaire de planage et revêtement (PCPR). Le PCPR vise à améliorer rapidement la qualité du réseau routier. Selon les experts dans le domaine<sup>1</sup>, le traitement d'une chaussée d'autoroute par la technique de planage et revêtement permet d'en prolonger la vie sur une période allant jusqu'à 15 ans. En milieu urbain, la Direction des transports soutient que la durée de vie de la chaussée serait prolongée pour une période de 7 à 12 ans.

Parmi toutes les activités de maintien, le PCPR demeure l'activité à privilégier par le plan d'intervention intégrée 2016/25 (PII) pour la remise à niveau de la condition des chaussées à court terme. Nonobstant cette stratégie prometteuse, l'objectif demeure fort ambitieux et pour espérer l'atteindre, il devenait essentiel de revoir nos façons de faire, notamment sur l'assouplissement des critères de conception. C'est dans ce contexte d'optimisation qu'il a été établi que l'élimination des réparations ponctuelles de trottoirs au sein des contrats du PCPR améliorerait grandement notre capacité de réalisation. Les projets de ce programme se limitent donc à des travaux de planage et de revêtement sans intervention sur les trottoirs et sans bonification de l'aménagement existant.

De plus, ces travaux accessoires prolongent considérablement la durée des interventions, diminuent l'attrait de ces projets auprès des entrepreneurs et sont la cause de difficultés nécessitant la mobilisation de ressources importantes. Toutefois, il peut exister certaines conditions susceptibles de mettre en cause la sécurité des piétons. Dans l'éventualité où des trottoirs nécessitant des interventions n'aient pas déjà fait l'objet de travaux correctifs par l'arrondissement, le SIVT financera le coût de ces travaux par le biais de son PTI. Une provision pourra alors être ajoutée aux contrats de réparations mineures de trottoirs (RMT)

de l'arrondissement. Dans ce contexte, afin d'assurer une certaine flexibilité aux arrondissements dans la gestion de leurs interventions, la liste des rues faisant l'objet du PCPR 2018 leur a été transmise en février dernier de façon à ce qu'ils puissent planifier la reconstruction des sections de trottoirs jugées critiques avant les travaux de réfection de la chaussée.

La sélection des projets est effectuée par la Division de la gestion d'actifs à la Direction des transports du SIVT, alors que la gestion et la réalisation du programme sont sous la responsabilité de la Direction des infrastructures du SIVT.

Ces investissements alloués à la conservation du réseau routier témoignent de l'engagement de la Ville de Montréal à améliorer tant le confort et la sécurité des usagers de la route, que l'efficacité des déplacements des personnes et des marchandises, contribuant ainsi à la qualité de vie des citoyens, au développement et à la croissance économique de Montréal. Ces investissements viennent donc atténuer la problématique de dégradation des infrastructures routières et permettent d'améliorer l'état global des chaussées.

La Direction des transports a mandaté la Direction des infrastructures afin de préparer les documents requis au lancement de l'appel d'offres et de réaliser les travaux mentionnés à l'objet du présent dossier.

(NOTE 1: HAAS, Ralph et W. Ronald HUDSON. *Pavement Asset Management*, avec la collaboration de Lynne COWE FALLS, Beverly, MA, Scrivener publishing, 2015.)#

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CG17 0078 - 30 mars 2017 - Conclure une entente-cadre de services professionnels avec la firme SNC-Lavalin inc. pour une période de soixante (60) mois, pour la gestion et la surveillance des travaux du programme complémentaire de planage et revêtement ainsi que dans le domaine des infrastructures municipales du Service des infrastructures de la voirie et des transports, pour une somme maximale de 4 254 063,50 \$, taxes incluses / Appel d'offres public 16-15683 (5 soumissionnaires) / Approuver un projet de convention à cette fin. (1177577001)

CG16 0121 - 25 février 2016 - Conclure une entente-cadre de services professionnels avec Beaudoin Hurens inc. pour la gestion et la surveillance des travaux pour le Programme complémentaire de planage et revêtement (PCPR) du Service des infrastructures, de la voirie et des transports, pour une somme maximale de 7 669 522,35 \$, taxes incluses / Appel d'offres public 15-14826 (3 soumissionnaires) / Approuver un projet de convention à cette fin (1164102001)

## **DESCRIPTION**

Les travaux de ce contrat consistent au planage et revêtement bitumineux à divers endroits dans les arrondissements de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce et d'Outremont (PCPR 2018) et seront exécutés sur une distance totalisant environ 9,98 km. Veuillez trouver en pièces jointes la description des principaux actifs visés par les travaux ainsi qu'une liste de rues.

Dans la démarche de concertation, les travaux de ce projet ont été coordonnés avec les parties prenantes avant le lancement de l'appel d'offres. Des demandes de commentaires ont été transmises aux arrondissements et au requérant lors de l'élaboration des plans et devis, aux différentes étapes d'avancement, lesquels ont été pris en compte.

Dans le présent dossier, l'enveloppe de contingences s'élève à 731 466,74 \$ (taxes incluses), soit 15 % du coût des travaux avant les taxes, tel que décrit au bordereau d'appel d'offres. Les contingences s'élèvent à 15 % en raison des risques reliés aux ajustements sur

le terrain du profil proposé afin d'assurer un drainage efficient.

Les dépenses incidentes au présent dossier comprennent des dépenses en matière d'utilités publiques, de communication, de marquage et signalisation ainsi que des frais de laboratoire pour le contrôle qualitatif des matériaux et la gestion des sols excavés. Le détail de l'enveloppe d'incidences applicables au présent projet apparaît au document «Incidences et ristournes» en pièce jointe.

## **JUSTIFICATION**

Le tableau des résultats de soumission présenté dans le formulaire Annexe résume la liste des soumissionnaires et des prix soumis, l'écart de prix entre les deux plus basses soumissions reçues et l'écart entre l'estimation des professionnels et le montant du contrat à accorder.

Les prix de soumission ont été vérifiés pour l'ensemble des soumissions reçues. Cependant, seuls les documents fournis avec les 2 plus basses soumissions ont été vérifiés (cautionnement, lettre d'engagement, licence de la RBQ, attestation de Revenu Québec, certificat d'attestation et déclaration relative aux conflits d'intérêt).

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le coût total maximal relatif à ce contrat est de 5 931 911,72 \$, taxes incluses incluant des incidences de 324 000 \$, taxes incluses. Cette dépense est entièrement assumée par la ville centrale et représente un coût net de 5 416 626,06 \$ lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale, lequel est financé par le Règlement no 17-074 « Règlement autorisant un emprunt de 198 000 000 \$ pour le financement des travaux de planage et revêtement sur le réseau artériel de la Ville de Montréal ».

La répartition du coût des travaux et des incidences est présentée en pièces jointes dans les documents «Incidences et ristournes» et «Budget requis».

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ne s'applique pas.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Advenant le cas où l'octroi du contrat est reporté à une date ultérieure à la date d'échéance de la validité de la soumission, soit le 1<sup>er</sup> février 2018, le plus bas soumissionnaire conforme pourrait alors retirer sa soumission. Le cas échéant, il faudrait procéder à un autre processus d'appel d'offres et défrayer les coûts afférents.

De plus, il est à noter que les travaux faisant l'objet du présent dossier ainsi que les autres travaux du programme complémentaire de planage et revêtement 2018 sont planifiés selon un échéancier très serré. Tout retard sur la réalisation des travaux aurait donc des conséquences sur les échéanciers de réalisation de l'ensemble du programme.

L'impact sur la circulation est décrit en pièce jointe dans le document «Principes de gestion de la circulation».

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Une stratégie de communication a été approuvée par le Service des communications.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

**DATES VISÉES :**

Octroi du contrat : à la suite de l'adoption du présent dossier par les instances décisionnelles visées

Début des travaux : 1<sup>er</sup> août 2018

Fin des travaux : 8 octobre 2018

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

**VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Jorge PALMA-GONZALES)

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

**Parties prenantes**

Jean CARRIER, Service des infrastructures\_voirie et transports

Sophie LABERGE, Outremont

Chantal HOOPER, Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce

Lecture :

Sophie LABERGE, 10 novembre 2017

Jean CARRIER, 10 novembre 2017

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Adiaratou KANTE  
ingenieur(e)

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2017-11-10

Yvan PÉLOQUIN  
Chef de division - Conception des travaux

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Chantal AYLWIN  
Directrice des infrastructures

**Approuvé le :** 2017-11-14

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Chantal AYLWIN  
Directrice des infrastructures

**Approuvé le :** 2017-11-14

**ANNEXE - CONTRAT DE CONSTRUCTION**

**INFORMATIONS RELATIVES AU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET À SON RÉSULTAT**

**Identification**

No de l'appel d'offres :  No du GDD :

Titre de l'appel d'offres :

Type d'adjudication :

**Déroulement de l'appel d'offres**

Lancement effectué le :  -  -  Ouverture originalement prévue le :  -  -

Ouverture faite le :  -  -  Délai total accordé aux soumissionnaires :  jrs

**Addenda émis**

Nombre d'addenda émis durant l'appel d'offres :  *Si addenda, détailler ci-après*

Date de l'addenda	Description sommaire de l'addenda	Impact sur le coût estimé du contrat (\$)
<input type="text" value="22"/> - <input type="text" value="9"/> - <input type="text" value="2017"/>	<input type="text" value="Annulation de tronçon sur l'avenue Monkland de la soumission"/>	<input type="text" value="14 400.00"/>
<input type="text" value="27"/> - <input type="text" value="9"/> - <input type="text" value="2017"/>	<input type="text" value="Modification de l'article disponibilité des appareils de planage"/>	<input type="text" value="-"/>

**Analyse des soumissions**

Nbre de preneurs  Nbre de soumissions reçues  % de réponses

Nbre de soumissions rejetées  % de rejets

Soumissions rejetées (nom)  Motif(s) de rejet:

Durée de la validité initiale de la soumission :  jrs Date d'échéance initiale :  -  -

Prolongation de la validité de la soumission de :  jrs Date d'échéance révisée :  -  -

**Résultats de l'appel d'offres**

Soumissions conformes	Prix soumis incluant taxes et corrections au besoin			
	Avant contingences	Contingences	Total	
PAVAGES METROPOLITAIN INC.	4 876 444.98	731 466.74	5 607 911.72	
LES PAVAGES CHENAIL INC.	4 947 530.25	742 129.53	5 689 659.78	
EUROVIA QUEBEC CONSTRUCTION INC.	5 094 030.38	764 104.56	5 858 134.94	
DEMIX CONSTRUCTION, UNE DIVISION DE CRH CANADA INC.	5 097 778.91	764 666.84	5 862 445.75	
LES ENTREPRISES CANBEC CONSTRUCTION INC.	5 417 634.92	812 645.24	6 230 280.16	
CONSTRUCTION BAU-VAL INC.	5 867 623.80	880 143.57	6 747 767.37	
LES ENTREPRENEURS BUCARO INC.	6 989 565.95	1 048 434.89	8 038 000.84	
<b>Estimation</b>	<b>Interne</b>	<b>4 613 573.56</b>	<b>692 036.03</b>	<b>5 305 609.59</b>

Écart entre la plus basse soumission et l'estimation

Écart entre la seconde plus basse soumission conforme et la plus basse

Dossier à être étudié par la CEC :    X

**Validation du droit de contracter du soumissionnaire recommandé (cocher la case appropriée)**

	N.A.	OK	N.A.	OK	
RBQ	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> X	AMF	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> X
RENA	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> X	Revenu Qc	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> X

*Joindre l'attestation de l'AMF, le cas échéant*

**Recommandation**

Nom du soumissionnaire :

Montant du contrat (incluant les contingences) (\$) :

Montant des incidences (\$) :

Date prévue de début des travaux :  -  -  Date prévue de fin des travaux :  -  -

CE : 20.011  
2017/11/29 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA  
À HUIS CLOS



**Dossier # : 1177000003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des transports , Division de la gestion des actifs de voirie
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver l'entente-cadre (numéro 201200) entre la Ville de Montréal et le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports du Québec (MTMDET) pour la coordination de divers travaux sur des ponts d'étagement situés sur le territoire de la Ville de Montréal

Il est recommandé:  
d'approuver l'entente-cadre de collaboration (numéro 201200) entre la Ville de Montréal et le ministère des Transport, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports du Québec (MTMDET) pour la coordination de divers travaux sur des Ponts d'étagement situés sur le territoire de la ville de Montréal

**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2017-11-16 13:40

**Signataire :** Alain DUFORT

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie  
et Concertation des arrondissements

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1177000003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des transports , Division de la gestion des actifs de voirie
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver l'entente-cadre (numéro 201200) entre la Ville de Montréal et le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports du Québec (MTMDET) pour la coordination de divers travaux sur des ponts d'étagement situés sur le territoire de la Ville de Montréal

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La Ville de Montréal et le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) assument conjointement la responsabilité de construction et d'entretien de plus d'une centaine de ponts d'étagement. En vertu de la Loi sur la voirie, le MTMDET est responsable de l'entretien de la partie de l'infrastructure servant de pont à une route municipale qui passe au-dessus d'une route dont il a la gestion et la Ville de Montréal est responsable de l'entretien de la chaussée, des trottoirs, des garde-fous, du drainage et de l'éclairage de ces ponts.

La majorité de ces ponts d'étagement ont été construits avant les années 80 et montrent aujourd'hui des dégradations ayant pour cause les effets agressifs d'éléments tels que les sels de déglacage, les cycles de gel/dégel, l'augmentation du nombre et du poids des véhicules, les infiltrations d'eau et autres. Il a été constaté une hausse importante des projets de réfection à réaliser sur ces ouvrages au cours des prochaines années.

Devant ce constat, il a été déterminé dans le cadre du « Contrat de Ville » signé le 29 janvier 2003 par le Gouvernement du Québec et la Municipalité, de la nécessité de mieux coordonner la programmation de travaux et de simplifier les procédures administratives. Depuis l'échéance du « Contrat de Ville » en 2008, la Ville et le MTMDET ont poursuivi leur collaboration et coordination dans la réalisation des projets en concluant des ententes individuelles pour chacun des projet. Toutefois, les délais de rédaction et d'approbation de chacune de ces ententes peuvent facilement atteindre deux ans, ce qui a un impact important sur l'échéancier de réalisation de ces projets. Devant l'ampleur des délais occasionnés pour conclure des ententes spécifiques à chaque projet, il a été convenu d'établir une entente-cadre définissant les modalités de gestion applicables à la réalisation des projets sur les ponts d'étagement. Le texte de cette entente-cadre est basé sur un protocole d'entente, survenu en 2014, entre la Ville de Montréal et le ministère des Transports du Québec relatif aux travaux de prolongement du boulevard De La Vérendrye dans le cadre du projet Turcot.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CM16 1427 - 20 décembre 2016 - Approuver un projet d'entente de collaboration entre la Ville et le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) pour la réparation du pont de la rue Champ-d'Eau, dans les arrondissements d'Anjou et de Saint-Léonard - Dépense de 3 449 250 \$, taxes incluses

CM16 1426 - 20 décembre 2016 - Approuver un projet d'entente de collaboration entre la Ville et le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) pour la réparation des ponts du boulevard Henri-Bourassa/Hymus au-dessus de l'autoroute 40, dans l'arrondissement de Saint-Laurent - Dépense de 4 895 635,50 \$, taxes incluses

CG14 0199 - 1er mai 2014 - Approuver le projet d'entente entre la Ville de Montréal et le ministère des Transports du Québec relatif aux travaux de prolongement du boulevard De La Vérendrye dans le cadre du projet Turcot / Autoriser une dépense de 1 060 300 \$, taxes incluses

CM09 0660 - 24 août 2009 - Approuver le projet d'entente portant le numéro 85-369 entre la Ville de Montréal et le ministère des Transports relatif au remplacement du passage inférieur de la Montée-de-Liesse, autoroute A-520, chemin de la Côte-de-Liesse et voies de dessertes / Autoriser une dépense de 10 400 000 \$, taxes incluses, pour la réalisation des travaux

CM03 0068 - 4 février 2003 - Approbation du contrat de ville avec le gouvernement du Québec et autorisation au maire et au président du comité exécutif à signer le contrat

## **DESCRIPTION**

Il s'agit d'approuver l'entente-cadre (numéro 201200) entre la Ville de Montréal et le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports du Québec (MTMDET) pour la coordination de divers travaux sur des ponts d'étagement situés sur le territoire de la Ville de Montréal.

La présente entente a pour objet d'établir un cadre de collaboration efficient en vue de la réalisation de différents projets d'intérêts communs aux parties. Plus spécifiquement, il s'agit de confier au Ministre la gestion de différents projets et d'établir les droits et obligations des parties dans le cadre de leur réalisation. Chaque projet fera l'objet d'une entente subsidiaire qui détaillera les activités spécifiques s'y rapportant de même que le partage des coûts.

La présente entente-cadre entre en vigueur au moment de sa signature par les parties, et ce, pour une durée de 5 ans.

Voici les principales obligations communes des parties :

1. Les parties s'engagent à collaborer pleinement entre elles et à fournir les meilleurs efforts pour leur permettre d'exécuter efficacement et ponctuellement leurs obligations respectives et afin d'assurer la réussite de chaque projet.
2. Les parties s'engagent à transmettre annuellement au comité de coordination constitué en vertu de l'article 6, chaque année, avant la saison des travaux routiers couverts par la présente entente-cadre, la liste des projets qu'elles considèrent être d'intérêts communs. Après avoir analysé les projets inscrits sur ces listes, le comité de coordination inscrit au programme les projets qu'il choisit de prioriser. Malgré ce qui précède, les parties s'engagent à se transmettre respectivement une première liste dans les 60 jours suivant la conclusion de la présente entente-cadre;

3. Les parties s'engagent à conclure les ententes subsidiaires requises dans les meilleurs délais suivant l'élaboration du Programme et ses mises à jour subséquentes par le comité de coordination, le tout dans la forme et la teneur prévue à l'annexe B de la présente entente-cadre. Dans le cas d'un projet réalisé en situation d'urgence, les parties s'engagent à conclure l'entente subsidiaire afférente dès que la situation d'urgence se sera résorbée.

Pour les obligations spécifiques de la Ville de Montréal et du Ministre, l'entente-cadre est incluse en annexe de l'intervention du contentieux.

## **JUSTIFICATION**

La signature de l'entente-cadre permettra :

1. De réduire de façon importante les délais de production et de signature d'ententes spécifiques à chacun des projets sur les ponts d'étagement à juridiction partagée;
2. De réduire les impacts sur la circulation routière en coordonnant les travaux d'entretien, de réfection et de reconstruction des ponts;
3. De confier au Ministre la gestion des travaux à réaliser sur les ponts d'étagement afin d'assurer la sécurité des usagers de la route et pour favoriser une bonne gestion de la circulation;
4. De concentrer la gestion des projets à une seule des parties afin de générer des avantages opérationnels et financiers pour chacune d'entre elles.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

La présente entente-cadre n'a pas d'impact sur le cadre financier et budgétaire de la Ville. L'engagement financier de la municipalité dans chaque projet correspondra à la portion des coûts estimés qu'elle devra assumer pour les éléments de la responsabilité de la Ville de Montréal, lequel engagement sera précisé dans chaque entente subsidiaire et ne pourra être excédé sans une autorisation préalable des instances décisionnelles de la municipalité.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

La réalisation des divers projets de réfection de structures prévus par la Ville de Montréal et le MTMDET permet d'assurer la pérennité des ouvrages d'art et d'améliorer la mobilité et la sécurité des citoyens sur le territoire montréalais.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Advenant le cas où l'approbation du protocole d'entente-cadre serait retardée ou refusée, il sera de nouveau nécessaire au MTMDET et à la Ville de négocier des ententes propre à chacun des projets de réfection ou de reconstruction de ponts d'étagement et ceci pourrait retarder la mise en oeuvre de ceux-ci.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Pour chacun des projets, les opérations de communication requises seront effectuées par le MTMDET.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

- Signature de l'entente-cadre par les deux parties : janvier 2018
- Formation du comité de coordination : hiver 2018

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Document(s) juridique(s) visé(s) :  
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Jovette MÉTIVIER)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Dominic VACHON  
Ingénieur - Chef de groupe conception - Ponts  
et tunnels

#### **ENDOSSÉ PAR**

Jean CARRIER  
Chef de division

Le : 2017-10-23

---

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Benoit CHAMPAGNE  
Directeur

**Approuvé le :** 2017-11-15

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Chantal AYLWIN  
Directrice des infrastructures

**Approuvé le :** 2017-11-15



**Dossier # : 1177233008**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la culture , Direction , Division du développement culturel , -
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 20 a) prendre des mesures adéquates visant à sauvegarder, protéger et mettre en valeur le patrimoine culturel et naturel ainsi qu'à favoriser la diffusion des savoirs et des connaissances qui les distinguent
<b>Projet :</b>	MCC - Entente sur le développement culturel de Montréal 2017-2018
<b>Objet :</b>	Accorder un soutien financier de 950 000\$ à la Société d'archéologie et d'histoire de Montréal Pointe-à-Callière pour le renouvellement de son spectacle multimédia dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal. Approuver un projet de convention à cet effet.

Il est recommandé:

1. d'accorder un soutien financier de 950 000\$ à la Société d'archéologie et d'histoire de Montréal Pointe-à-Callière pour le renouvellement de son spectacle multimédia dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal;
2. d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et la Société d'archéologie et d'histoire de Montréal Pointe-à-Callière, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

**Signé par** Chantal I. GAGNON **Le** 2017-11-17 12:06

**Signataire :**

Chantal I. GAGNON

---

Directrice générale adjointe  
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1177233008**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la culture , Direction , Division du développement culturel , -
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 20 a) prendre des mesures adéquates visant à sauvegarder, protéger et mettre en valeur le patrimoine culturel et naturel ainsi qu'à favoriser la diffusion des savoirs et des connaissances qui les distinguent
<b>Projet :</b>	MCC - Entente sur le développement culturel de Montréal 2017-2018
<b>Objet :</b>	Accorder un soutien financier de 950 000\$ à la Société d'archéologie et d'histoire de Montréal Pointe-à-Callière pour le renouvellement de son spectacle multimédia dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal. Approuver un projet de convention à cet effet.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La mission première du musée Pointe-à-Callière, qui a la particularité d'être situé sur les vestiges du lieu de fondation de Montréal, est de conserver et de mettre en valeur le patrimoine archéologique et historique de Montréal. Le musée accueille plus de 400 000 visiteurs annuellement. Le spectacle multimédia actuel, d'une durée de 18 minutes, est présenté depuis 2010 et constitue l'une de ses attractions majeures. Il est présenté 20 fois par jour, et ce, 330 jours par année. Le musée considère qu'il est temps de renouveler son offre.

Au niveau technologique, les équipements actuels sont usés et désuets. Les risques d'annulation du spectacle multimédia sont à la hausse en raison de bris d'équipements, qui deviennent de plus en plus difficile à conserver en bon état de fonctionnement. En effet, les modèles utilisés disparaissent progressivement du marché en raison des avancées technologiques et les pièces de rechange ne sont plus disponibles. Par ailleurs, la nouvelle gamme d'équipements numériques rend possible la réalisation d'œuvres médiatiques permettant au visiteur de vivre une expérience participative et interactive suscitant davantage son intérêt.

Outre ces considérations matérielles, le musée doit s'assurer que le spectacle projeté reflète l'état de la connaissance historique et archéologique actuelle et comprenne les différentes composantes du musées que le visiteur retrouvera ensuite lors de sa visite physique des lieux. Depuis 2010, les phases 1 et 2 du projet de Cité de l'archéologie et de l'histoire de Montréal (Maison-des-Marins et réaménagement de l'ancienne douane pour la phase 1 et mise en valeur du Fort de Ville-Marie et du collecteur William pour la phase 2) ont été réalisés et doivent maintenant être intégrés à la narration du spectacle multimédia.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CM17 0727 - Le 13 juin 2017 - Accorder un soutien financier maximal de 6 300 000 \$ à la Société du Musée d'archéologie et d'histoire de Montréal Pointe-à-Callière pour le projet de renouvellement des expositions permanentes 2016-2018 du musée / Approuver un projet de convention à cet effet;

CM17 0589 - Le 15 mai 2017 - Accorder un soutien financier de 7 385 600 \$ en 2017, de 8 130 600 \$ en 2018 et de 8 380 600 \$ en 2019, à la Société du musée d'archéologie et d'histoire de Montréal Pointe-à-Callière, pour l'exploitation d'un musée dans les immeubles situés au 350, de la Place Royale, au 150, rue Saint-Paul Ouest ainsi qu'aux 165, 173 et 214, Place d'Youville, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au 31 décembre 2019 / Approuver un projet de convention à cet effet

CM17 0456 - Le 24 avril 2017 - Accorder un soutien financier de 6 000 000 \$ à la Société du Musée d'archéologie et d'histoire de Montréal Pointe-à-Callière afin de réaliser le projet de fouilles archéologiques du marché Sainte-Anne et du parlement de la province du Canada-Uni, dans le cadre de la troisième phase de son projet d'expansion;

CM15 0666 - Le 25 mai 2015 - Accorder une contribution financière de 12 519 832 \$ à la Société du Musée d'archéologie et d'histoire Pointe-à-Callière pour la réalisation de la seconde partie de la phase 2 du projet de la Cité d'archéologie et d'histoire de Montréal, soit le Collecteur William et les travaux sous la rue d'Youville;

CM15 0525 - Le 28 avril 2015 - Approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et la Société du Musée d'archéologie et d'histoire de Montréal Pointe-à-Callière, couvrant la période du 1<sup>er</sup> janvier 2014 au 31 décembre 2016, aux fins de l'exploitation du musée dont la contribution totale est de 5 390 600 \$ pour 2014, de 5 640 600 \$ en 2015 et de 5 890 600 \$ en 2016;

CM15 0311 - Le 23 mars 2015 - Accorder un soutien financier de 2 350 000 \$ à la Société du Musée d'archéologie et d'histoire de Montréal Pointe-à-Callière pour réaliser une signalisation globale, renouveler les expositions permanentes et les équipements technologiques, muséographiques et de conservation;

CM14 1010 - Le 27 octobre 2014 - Accorder une contribution financière de 18,01 M\$ à la Société du Musée d'archéologie et d'histoire Pointe-à-Callière pour la réalisation d'une partie de la phase 2 du projet de la Cité, soit le Fort de Ville-Marie au 214, rue place D'Youville;

CM14 0508 - Le 26 mai 2014 - Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 2 350 000 \$ pour le versement d'une contribution financière à la Société du Musée d'archéologie et d'histoire de Montréal Pointe-à-Callière pour le financement de projets de renouvellement des expositions permanentes du Musée d'archéologie et d'histoire de Montréal Pointe-à-Callière.

CM14 0506 - Le 26 mai 2014 - Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 10 632 000 \$ afin de financer les travaux de construction, d'infrastructures et d'aménagement, sur les immeubles appartenant à la Ville de Montréal, aux fins du projet d'expansion du Musée d'archéologie et d'histoire Pointe-à-Callière, soit la Cité d'archéologie et d'histoire de Montréal.

CM13 1132 - 16 décembre 2013 - Approuver un projet de convention de prolongation de bail par lequel la Ville loue à la Société du musée d'archéologie et d'histoire de Montréal Pointe-à-Callière, à des fins de musée, deux immeubles d'une superficie d'environ 6 995,5 mètres carrés, situés au 350, place Royale et au 150, rue Saint-Paul Ouest, pour une

période additionnelle de 5 ans, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014, moyennant un loyer total de 109 003,20 \$, plus les taxes applicables.

## **DESCRIPTION**

Le présent dossier a pour objet l'accord d'un soutien financier de 950 000\$ à la Société d'archéologie et d'histoire de Montréal Pointe-à-Callière pour le renouvellement de son spectacle multimédia.

### **Le projet du renouvellement du spectacle multimédia a pour objectifs:**

1. Mise à niveau technologique de la salle;

- Adapter la salle à la technologie de pointe;
- Acheter des équipements performants et durables;
- Permettre un entretien simple et efficace du spectacle;
- Diminuer les coûts d'opération.

2. Le renouvellement du spectacle multimédia:

- Offrir une expérience distinctive de celle offerte dans les autres musées et centres d'interprétation de la ville;
- Offrir une expérience marquante, émotive et interactive;
- Présenter un spectacle reflétant l'état des connaissances historiques et archéologiques actuelles;
- Diffuser un spectacle multimédia évoquant les différentes composantes du musée que le visiteur retrouvera dans sa visite physique des lieux, notamment les nouveaux éléments intégrés au musée lors des phases 1 et 2 de développement de la Cité de l'archéologie et d'histoire de Montréal, soit : la Maison des marins, le réaménagement de l'ancienne douane ainsi que la mise en valeur du fort Ville-Marie et du collecteur William.

3. L'augmentation de la fréquentation de l'institution due à la présentation du nouveau spectacle

- Consolider et développer la fréquentation du Musée par une activité forte, attractive et renouvelée.

Le musée souhaite accroître sa fréquentation d'un peu plus de 5 % par année, soit entre 20 000 et 25 000 visiteurs de plus annuellement.

Le musée accueille 400 000 visiteurs constitués de familles, de groupes solaires, d'excursionnistes et de touristes. La présentation d'un nouveau spectacle multimédia devrait contribuer positivement à l'atteinte de cet objectif.

## **JUSTIFICATION**

Il s'agit d'un projet financé à 100% par le ministère de la Culture et des Communications dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2017-2018. Le coût total du projet s'élève à 3 530 000\$. La contribution financière de cette convention représente 27% de ce montant.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le coût maximal de cette contribution financière de 950 000 \$ sera financé par le règlement d'emprunt de compétence locale 17-016 Entente 2017-2020 / Années Antérieures CM17 0089.

La contribution financière est réalisée dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2017-2018.

Cette dépense sera assumée à 100 % par la ville centre.

La dépense de 950 000\$ est subventionnée à 100% dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal, ce qui laisse aucun emprunt net à la charge de la Ville et a fait l'objet de la recommandation de crédit suivante: 17-04.03.03.00-0026

Voici les contributions financières qui ont été accordées à la Société du musée d'archéologie et d'histoire de Montréal Pointe-à-Callière au cours des cinq dernières années :

	<b>2012</b>	<b>2013</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>
<b>Service de la culture</b>	500 000\$	485 000\$	1 553 000\$	5 991 488\$	7 750 000\$	15 736 650\$
<b>Dépenses de contribution</b>	3 667 950\$	5 140 600 \$	5 390 600\$	5 640 600\$	5 890 600\$	5 539 200 \$
<b>Direction générale</b>	-	-	-	1 883\$	-	-
<b>Service de la mise en valeur du territoire</b>	130 000\$	30 000\$	28 000\$	195 206\$	20 000\$	27 000\$
<b>Arrondissement de Ville-Marie</b>	14 500\$	555 782\$	17 500\$	12 375\$	24 125\$	15 000\$
<b>TOTAL</b>	<b>4 312 450 \$</b>	<b>6 211 382 \$</b>	<b>6 989 100 \$</b>	<b>11 841 553 \$</b>	<b>13 684 725 \$</b>	<b>21 317 850\$</b>

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Par son soutien à l'accessibilité à la culture, cette entente participe à la qualité de vie montréalaise.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Cette contribution financière permettra au Musée Pointe-à-Callière d'offrir une programmation renouvelée, novatrice et attractive à la fine pointe de la technologie permettant le rayonnement international de l'institution et de la ville en plus de positionner Montréal en chef de file des villes créatives.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Les opérations de communication seront faites conformément au protocole de visibilité de l'Entente sur le développement culturel de Montréal qui prévoit notamment que les logos de la Ville et du Gouvernement du Québec soient apposés sur les documents de promotion et dans toutes les activités de communication des organismes.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Le calendrier de réalisation de ce projet s'échelonne sur les exercices financiers 2017 et 2018.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Diana VELA)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Isabelle GAY  
commissaire - a la culture

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2017-11-07

Roseline RICO  
directeur(trice)- developpement culturel

---

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Suzanne LAVERDIÈRE  
Directrice

**Tél :** 514-872-4600

**Approuvé le :** 2017-11-17



**Dossier # : 1173570006**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Direction générale , Cabinet du directeur général , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver le Cadre de collaboration concernant le développement, la réparation et la disposition des propriétés du centre-ville de l'université McGill

Il est recommandé:

1 - d'approuver le Cadre de collaboration concernant le développement, la réparation et la disposition des propriétés du centre-ville de l'université McGill;

2 - d'autoriser le directeur général de la Ville, M. Alain Marcoux, à signer ce projet de convention pour et au nom de la Ville.

**Signé par** Alain DG MARCOUX **Le** 2017-11-17 14:26

**Signataire :**

Alain DG MARCOUX

---

Directeur général  
Direction générale , Cabinet du directeur général

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1173570006**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Direction générale , Cabinet du directeur général , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver le Cadre de collaboration concernant le développement, la réparation et la disposition des propriétés du centre-ville de l'université McGill

**CONTENU**

**CONTEXTE**

L'université McGill est propriétaire de nombreux bâtiments au centre-ville de Montréal, donc certains à caractère patrimonial. Elle s'est donnée un cadre de planification et de conception axé sur le développement de son campus eu égard à ses infrastructures vieillissantes, à ses édifices patrimoniaux et à ses besoins immobiliers. La mise en oeuvre de ce plan va nécessiter la réutilisation adaptative de certains bâtiments, la vente de certains autres, le développement de nouveaux projets et d'éventuelles démolitions d'immeubles. Compte tenu que la réalisation de tous ces projets nécessitera la collaboration de divers intervenants, principalement la Ville de Montréal, le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, le ministère de la Culture et des Communications et la Société québécoise des infrastructures, l'Université souhaite convenir avec ces partenaires d'un Cadre de collaboration facilitant l'étude des différents projets.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**DESCRIPTION**

Le présent dossier vise à autoriser le directeur général à signer le Cadre de collaboration proposé par l'université McGill.

**JUSTIFICATION**

La participation de Montréal au Cadre de collaboration proposé s'inscrit dans sa volonté d'offrir un meilleur accompagnement aux promoteurs de projets. En discutant en amont des projets de l'Université McGill avec les différents intervenants impliqués, c'est-à-dire avant l'étape des demandes de permis, les représentants de la Ville pourront identifier dès le départ les difficultés et les enjeux soulevés (réglementaires ou autres) et orienter l'Université vers des solutions acceptables pour la Ville, ce qui facilitera beaucoup par la suite l'analyse des dossiers et l'émission des permis.

La participation de la Ville à ce Cadre ne vise en aucun cas à soustraire la réalisation de projets aux processus réguliers de traitement des dossiers, mais bien à assurer une meilleure collaboration entre la Ville, l'Université et les ministères impliqués pour la satisfaction de tous.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

La participation de la Ville au Cadre de collaboration n'a aucun impact financier.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Alain DUFORT, Direction générale

Lecture :

Alain DUFORT, 15 novembre 2017

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Aline MARCHAND  
Chargé de dossiers / missions

### **ENDOSSÉ PAR**

Aline MARCHAND  
Charge de dossiers ou missions

Le : 2017-11-15

CE : 30.001  
2017/11/29 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA  
À HUIS CLOS

CE : 30.002  
2017/11/29 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA  
À HUIS CLOS

CE : 30.003

2017/11/29 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA  
À HUIS CLOS



**Dossier # : 1171179009**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service du développement économique , Direction Entrepreneuriat
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Aide destinée spécifiquement à une entreprise
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Obtenir un accord de principe à la mise en oeuvre du PR@M-Commerce en 2018 dans les secteurs de la Société de développement de l'avenue du Mont-Royal, de l'Association des commerçants et des professionnels du Vieux-Pointe-aux-Trembles ainsi que de la SDC Promenade Fleury.

Il est recommandé :  
de donner un accord de principe à la mise en oeuvre du PR@M-Commerce dans les trois secteurs suivants :

1. Société de développement de l'avenue du Mont-Royal
2. Association des commerçants et des professionnels du Vieux-Pointe-aux-Trembles
3. SDC Promenade Fleury

**Signé par** Alain DG MARCOUX **Le** 2017-11-13 08:40

**Signataire :**

Alain DG MARCOUX

---

Directeur général  
Direction générale , Cabinet du directeur général

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1171179009**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service du développement économique , Direction Entrepreneuriat
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Aide destinée spécifiquement à une entreprise
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Obtenir un accord de principe à la mise en oeuvre du PR@M-Commerce en 2018 dans les secteurs de la Société de développement de l'avenue du Mont-Royal, de l'Association des commerçants et des professionnels du Vieux-Pointe-aux-Trembles ainsi que de la SDC Promenade Fleury.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le présent dossier décisionnel concerne le Programme Réussir@Montréal - Commerce. Il s'agit d'un programme dédié aux commerçants et aux propriétaires immobiliers commerciaux qui s'unissent au sein de regroupements afin de mettre en valeur leur artère commerciale. Les regroupements informels, les associations volontaires et les sociétés de développement commercial (SDC) de l'agglomération peuvent bénéficier du soutien proposé par le Programme.

Le conseil d'agglomération a adopté une résolution relative aux conditions et critères de sélection sur la base desquelles des secteurs peuvent être désignés par ordonnance du comité exécutif. Ces conditions et critères sont énumérés au document joint au présent dossier intitulé « Conditions et critères de sélection des secteurs désignés par le comité exécutif aux fins de l'application du Règlement sur les subventions relatives à la revitalisation des rues commerçantes (Programme Réussir@Montréal-Commerce) ».

L'accord de principe du comité exécutif permettra le lancement du volet relatif à la réalisation de diagnostics et de plans d'action commerciaux et d'analyses relatives au cadre bâti. Ultérieurement, les secteurs visés feront l'objet d'une ordonnance du comité exécutif afin de fixer la date à laquelle le volet des subventions à la rénovation du Règlement sur les subventions relatives à la revitalisation des rues commerçantes (Programme Réussir@Montréal-Commerce) commencera à s'appliquer (réf.: RCG 15-082, article 4).

Des demandes concernant huit secteurs commerciaux ont été soumises au Service du développement économique à la suite d'un appel de candidatures visant la désignation de secteurs commerciaux pour 2018. Puisque les fonds affectés au programme permettent de répondre favorablement qu'à trois des candidatures reçues, la désignation des secteurs commerciaux doit se faire à la suite de la recommandation d'un comité de sélection mis en place par la directrice du Service du développement économique.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CG15 0719 (26 novembre 2015) : adoption du Règlement sur les subventions relatives à la revitalisation des rues commerçantes (Programme Réussir@Montréal-Commerce) (RCG 15-082) - Approbation des conditions et des critères de sélection sur la base desquels des secteurs seront désignés par ordonnance du comité exécutif.

CE15 1924 (21 octobre 2015) : approbation du réaménagement budgétaire requis à la programmation de l'entente de 175 M\$ avec le gouvernement du Québec afin de couvrir le financement nécessaire pour les années 2015 à 2017 pour la mise en œuvre du nouveau programme Réussir@Montréal-Commerce - ajustement à cette fin de la base budgétaire du Service du développement économique, à compter de l'année 2018.

## **DESCRIPTION**

Les huit demandes de désignation de secteurs commerciaux reçues ont été soumises au comité de sélection qui a été mis en place. Ce dernier était formé de professionnels du Service du développement économique et du Service de la mise en valeur du territoire, experts en développement économique, en design et en urbanisme.

Le comité de sélection a évalué chacune des demandes reçues sur la base des critères de sélection approuvés par le conseil d'agglomération, soit :

1. la faiblesse du secteur commercial, son besoin de redynamisation ou de consolidation et son degré d'importance dans la structure organisationnelle de la fonction commerciale montréalaise comptant pour 30 % du pointage global;
2. les moyens préconisés pour favoriser la participation des commerçants et des propriétaires comptant pour 40 % du pointage global;
3. la complémentarité avec des interventions privées ou publiques comptant pour 30 % du pointage global.

## **JUSTIFICATION**

Suite aux délibérations du comité de sélection, les dossiers de demande de désignation pour les secteurs de la Société de développement de l'avenue du Mont-Royal, de l'Association des commerçants et des professionnels du Vieux-Pointe-aux-Trembles ainsi que de la SDC Promenade Fleury ont obtenu les trois meilleurs pointages. Les résultats obtenus pour ces trois secteurs sont présentés dans le tableau ci-dessous.

<b>SECTEUR</b>	<b>POINTAGE</b>
Société de développement de l'avenue du Mont-Royal, arrondissement du Plateau-Mont-Royal	87,25
Association des commerçants et des professionnels du Vieux-Pointe-aux-Trembles, arrondissement de Rivière-des-Prairies – Pointe-aux-Trembles	81
SDC Promenade Fleury, arrondissement d'Achats-Cartierville	78,5

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Les aspects financiers du programme ont été présentés dans le dossier décisionnel numéro 1151179004 et ont fait l'objet des approbations requises par le comité exécutif le 21 octobre 2015 (CE15 1924).

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Compte tenu du fait que le PR@M-Commerce encourage la participation et la concertation des gens d'affaires d'un secteur commercial, qu'il favorise un milieu de vie complet et diversifié, notamment en terme de commerces, et puisque les travaux couverts par la subvention incluent ceux nécessaires à l'accessibilité universelle des commerces, le

programme s'inscrit dans le principe qui vise une collectivité au coeur du développement durable.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Le PR@M-Commerce contribuera à améliorer la qualité des milieux de vie des citoyens et des travailleurs ainsi qu'au développement économique local.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

À cette étape, aucune opération de communication n'est prévue.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Décembre 2017 : Informer les responsables des SDC, de l'Association et des arrondissements de la décision.

- Janvier 2018 : Débuter la collaboration avec les représentants des SDC et de l'association désignées et les responsables municipaux locaux afin d'y réaliser les diagnostics et les plans directeurs prévus au programme.
- Printemps / Été 2018 : Adoption par le comité exécutif des ordonnances fixant les dates auxquelles le Règlement sur les subventions relatives à la revitalisation des rues commerçantes (Programme Réussir@Montréal - Commerce) commencera à s'appliquer dans chacun des secteurs désignés pour le volet des subventions à la rénovation.
- Printemps / Été 2018 : Début des périodes d'inscription pour l'obtention d'une subvention à la rénovation.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Camille BÉGIN, Service des communications  
Chantale POTVIN, Service des communications

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Alain MARTEL  
Conseiller en développement économique

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2017-11-07

Géraldine MARTIN  
Directrice

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Véronique DOUCET  
Directrice

**Tél :** 514 872-3116

**Approuvé le :** 2017-11-10



**Dossier # : 1176407001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles , Division du droit public et de la législation
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter une résolution visant à accepter, jusqu'au 31 décembre 2018, la délégation au conseil de la ville de certains pouvoirs concernant les équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif mentionnés en annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005)

**ATTENDU QU'**il y a lieu d'assurer la continuité des activités exercées actuellement par les conseils d'arrondissement en regard des éléments à l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005);  
**VU** l'article 48 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, c. E-20.001);

À l'assemblée du ..... 2017, il est résolu :

1. D'accepter la délégation du conseil d'agglomération, pour une période de 12 mois à compter du 31 décembre 2017, des droits, pouvoirs et obligations que les conseils d'arrondissement concernés exerçaient le 31 décembre 2005 relativement aux matières suivantes :

a) les parcs suivants :

- i) le parc du Mont-Royal, y compris le parc Jeanne-Mance;
- ii) le parc du Complexe environnemental de Saint-Michel.

b) l'aide à l'élite sportive et événements sportifs d'envergure métropolitaine, nationale et internationale;

c) les contributions municipales et gestion d'ententes et de programmes gouvernementaux de lutte à la pauvreté.

2. D'accepter la délégation du conseil d'agglomération, pour une période de 12 mois à compter du 31 décembre 2017, des droits, pouvoirs et obligations relativement à l'aménagement et au réaménagement du réseau cyclable actuel et projeté de l'île de Montréal identifié au Plan de transport situé sur le territoire de la Ville de Montréal.

**Signé par** Benoit DAGENAIS **Le** 2017-11-17 15:27

**Signataire :**

Benoit DAGENAIS

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1176407001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles , Division du droit public et de la législation
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter une résolution visant à accepter, jusqu'au 31 décembre 2018, la délégation au conseil de la ville de certains pouvoirs concernant les équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif mentionnés en annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005)

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Les matières énumérées à la résolution de délégation visée par le présent sommaire décisionnel sont listées à l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) (ci-après, le « Décret ») comme des équipements, infrastructures et activités considérés d'intérêt collectif et qui relèvent de ce fait de la compétence du conseil d'agglomération.

Lors de l'adoption du Décret en décembre 2005 pour faire de ces équipements, infrastructures et activités des matières relevant du conseil d'agglomération, les arrondissements exerçaient déjà certains droits, pouvoirs et obligations à l'égard de ces matières.

Afin d'assurer la continuité des opérations au moment de la mise en place du conseil d'agglomération, l'article 70 du Décret prévoyait une disposition transitoire stipulant qu'un conseil d'arrondissement pouvait, à l'égard d'un équipement, infrastructure ou activité d'intérêt collectif mentionné en annexe, continuer d'exercer les droits, pouvoirs et obligations qu'il exerçait au 31 décembre 2005, et ce, jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 2008.

Comme l'article 70 du Décret assurant la période de transition cessait d'avoir effet au 1<sup>er</sup> janvier 2008, afin d'assurer la continuité des opérations quant à ces équipements, infrastructures ou activité d'intérêt collectif, le conseil d'agglomération et le conseil de ville ont périodiquement adopté, depuis 2008, des résolutions dites « similaires » ayant pour but de maintenir la délégation de ces droits, pouvoirs et obligations au conseil de la ville. Ces résolutions sont dites similaires puisqu'elles sont adoptées en vertu de l'article 48 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* qui prévoit que :

*« le conseil d'agglomération et le conseil ordinaire de la municipalité centrale peuvent, par des résolutions similaires, prévoir la délégation, pour une période déterminée, de l'exercice d'une compétence d'agglomération à l'égard de la municipalité ou sur son territoire. ».*

Les matières visées par la délégation du conseil d'agglomération au conseil de la ville ont

évolué, selon le besoin, au fil des modifications apportées au Décret pour ajouter ou retirer des équipements, infrastructure ou activité d'intérêt collectif.

Il est à noter que suivant l'adoption de la résolution de délégation du conseil d'agglomération et son renouvellement successif depuis 2008, le conseil de la ville, ayant également accepté cette délégation depuis 2008, a pour sa part adopté le *Règlement du conseil de la ville sur la subdélégation de certains pouvoirs relatifs à des équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif identifiés à l'annexe du décret concernant l'agglomération de Montréal (07-053)* pour subdéléguer certains des pouvoirs en question aux conseils d'arrondissement.

Afin de maintenir ce régime de délégation, il est requis d'adopter les résolutions similaires proposées. À défaut d'adopter lesdites résolutions, de nombreuses activités présentement sous la responsabilité des arrondissements se retrouveraient au 1<sup>er</sup> janvier 2018, sous la responsabilité des services corporatifs de la Ville qui ne sont pas actuellement dotés des ressources pour les assumer.

### **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CM16 1401 (19 décembre 2016) et CG16 0733 (22 décembre 2016) visant à maintenir, jusqu'au 31 décembre 2017, la délégation au conseil de la ville de certains pouvoirs concernant les équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif mentionnés en annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) (1166407002)

CM16 1454 (20 décembre 2016) visant à accepter, jusqu'au 31 décembre 2017, la délégation au conseil de la ville de certains pouvoirs concernant les équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif mentionnés en annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) (1166407003)

CM16 0561 (16 mai 2016) et CG16 0351 (19 mai 2016) visant à déléguer au conseil de la Ville, jusqu'au 31 décembre 2016, certains pouvoirs concernant les équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif mentionnés en annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) et à abroger le paragraphe d) de la résolution CG15 0782. (1164073001)

CM16 0612 (16 mai 2016) visant à accepter la délégation, jusqu'au 31 décembre 2016, de certains pouvoirs concernant les équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif mentionnés en annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) et d'abroger le paragraphe d) de la résolution CM15 1495. (1164073002)

CM15 1456 (14 décembre 2015) et CG15 0782 (17 décembre 2015) visant à maintenir, jusqu'au 31 décembre 2016, la délégation au conseil de la ville de certains pouvoirs concernant les équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif mentionnés en annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) (1152021001).

CM15 1495 (14 décembre 2015) visant à accepter, jusqu'au 31 décembre 2016, la délégation de certains pouvoirs concernant les équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif mentionnés en annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) (1152021002)

CM14 0633 (17 juin 2015) visant à accepter la délégation, jusqu'au 31 décembre 2016, de certains pouvoirs concernant les équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif mentionnés en annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) (1143741002).

CM14 0584 (16 juin 2014) et CG14 038 (19 juin 2014) visant à maintenir, jusqu'au 31 décembre 2015, la délégation du conseil de la ville de certains pouvoirs concernant les équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif mentionnés en annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) (1143741001).

CM13 0593 (17 juin 2013) visant à accepter, jusqu'au 30 juin 2014, la délégation de certains pouvoirs concernant les équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif mentionnés en annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) (1134235003).

CM13 0550 (17 juin 2013) et CG13 0244 (20 juin 2013) visant à maintenir, jusqu'au 30 juin 2014, la délégation au conseil de la ville de certains pouvoirs concernant les équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif mentionnés en annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) (1134235004).

CM12 1112 (17 décembre 2012) visant à accepter, jusqu'au 30 juin 2013, la délégation de certains pouvoirs concernant les équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif mentionnés en annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) (1124235004).

CM12 1085 (17 décembre 2012) et CG 12 0491 (20 décembre 2012) visant à maintenir, jusqu'au 30 juin 2013, la délégation au conseil de la ville de certains pouvoirs concernant les équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif mentionnés en annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) (1124235003).

CM12 0372 et CG12 0155 (17 mai 2012) visant à maintenir jusqu'au 31 décembre 2012 la délégation au conseil de la ville de certains pouvoirs concernant les équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif mentionnés à l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) (GDD : 1124235001).

CM11 0979 et CG11 0458 (22 décembre 2011) visant à maintenir jusqu'au 31 décembre 2012 la délégation au conseil de la Ville de Montréal de certains pouvoirs concernant les équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif mentionnés en annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005). - Modification apportée lors de l'adoption au conseil d'agglomération : "de modifier la proposition principale afin de remplacer la date de fin de prolongation de la délégation au conseil de la Ville de Montréal de certains pouvoirs prévue au 31 décembre 2012, par celle du 30 juin 2012" (GDD : 1114235001).

CM11 1032 (19 décembre 2011) visant à accepter, jusqu'au 31 décembre 2012, la délégation de certains pouvoirs concernant les équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif mentionnés en annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) (GDD : 1114235002).

CM10 0096 et CG10 0459 (16 décembre 2010) visant à prolonger, jusqu'au 31 décembre 2011, la délégation au conseil de la ville de Montréal, de certains pouvoirs concernant les équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif mentionnés en annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) (GDD: 1102923008).

CM10 0952 (14 décembre 2010) visant à accepter, jusqu'au 31 décembre 2011, la délégation de certains pouvoirs concernant les équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif mentionnés en annexe du décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) (GDD: 1102923007).

CM10 0438 et CG10 0205 (20 mai 2010) visant la délégation, jusqu'au 31 décembre 2010, de certains pouvoirs relatifs à des équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif identifiés à l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) (GDD 1102923002).

CM10 0166 et CG10 0079 (25 février 2010) visant la délégation, jusqu'au 30 juin 2010, de certains pouvoirs relatifs à des équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif identifiés à l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) (GDD 1102923001).

CG09 0514 (17 décembre 2009) visant la délégation, jusqu'au 28 février 2010, de certains pouvoirs relatifs à des équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif identifiés à l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) (GDD 1092923002).

CM09 1048 (15 décembre 2009) visant la délégation, jusqu'au 31 décembre 2010, de certains pouvoirs relatifs à des équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif identifiés à l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) (GDD 1092923005).

CG08 0599 et CM08 1019 visant la délégation, jusqu'au 31 décembre 2009, de certains pouvoirs relatifs à des équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif identifiés à l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) (GDD 1082923004).

CM08 0974 (24 novembre 2008) visant à accepter la délégation, jusqu'au 31 décembre 2009, de certains pouvoirs relatifs à des équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif identifiés à l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) .

CG07-0412 et CM07-0732 visant la délégation, jusqu'au 31 décembre 2008, de certains pouvoirs relatifs à des équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif identifiés à l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) (GDD 1073430001).

CM07 0693 visant la délégation, jusqu'au 31 décembre 2008, de certains pouvoirs relatifs à des équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif identifiés à l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) (GDD 1073430002).

## **DESCRIPTION**

Le présent dossier vise à assurer la continuité des opérations relatives aux équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif mentionnées à l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005) au-delà du 31 décembre 2017.

À cette fin, il est proposé d'adopter une nouvelle résolution ayant pour effet de déléguer les compétences suivantes jusqu'au 31 décembre 2018 :

1. Les droits, pouvoirs et obligations que les conseils d'arrondissement concernés exerçaient le 31 décembre 2005 relativement aux matières suivantes :

a) les parcs suivants :

- i) le parc du Mont-Royal, y compris le parc Jeanne-Mance;
- ii) le parc du Complexe environnemental de Saint-Michel.

b) l'aide à l'élite sportive et événements sportifs d'envergure métropolitaine, nationale et internationale;

c) les contributions municipales et gestion d'ententes et de programmes gouvernementaux de lutte à la pauvreté;

2. Les droits, pouvoirs et obligations relativement à l'aménagement et au réaménagement du réseau cyclable actuel et projeté de l'île de Montréal identifié au Plan de transport situé sur le territoire de la Ville de Montréal.

Le point # 1 maintient les délégations qui sont adoptées de façon ponctuelle depuis 2008 alors que le point # 2 ci-dessus maintient la délégation relative au réseau cyclable introduite en mai 2016.

## **JUSTIFICATION**

Cette modification est nécessaire pour assurer la continuité des opérations relatives aux équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif mentionnées à l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005) au-delà du 31 décembre 2017.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

La délégation de ces droits, pouvoirs et obligations est prise en considération aux fins de la préparation du budget. Cette délégation n'a, par ailleurs, aucun impact quant à l'imputation des dépenses liées à l'exercice des activités qui y sont liées.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

N/A

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

N/A

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Aucun enjeu de communication en accord avec la Direction des communications.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Claude CARETTE, Service des infrastructures\_voirie et transports  
Chantal I. GAGNON, Direction générale

Lecture :

Claude CARETTE, 16 novembre 2017  
Chantal I. GAGNON, 16 novembre 2017

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Julie FORTIER  
Avocate

**ENDOSSÉ PAR** Le : 2017-11-16

Véronique BELPAIRE  
Avocate chef d'équipe

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Patrice GUAY  
Directeur de service et avocat en chef de la Ville

**Approuvé le :** 2017-11-17

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Patrice GUAY  
Directeur de service et avocat en chef de la  
Ville

**Approuvé le :** 2017-11-17

**Dossier # : 1176407002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles , Division du droit public et de la législation
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Acte mixte
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter une résolution visant à maintenir, jusqu'au 31 décembre 2018 , la délégation au conseil de la ville de certains pouvoirs concernant les équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif mentionnés en annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005)

**ATTENDU QU'**il y a lieu d'assurer la continuité des activités exercées actuellement par les conseils d'arrondissement en regard des éléments à l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005);

**VU** l'article 48 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, c. E-20.001);

À l'assemblée du ..... 2017, il est résolu :

1. De déléguer au conseil municipal de la Ville de Montréal, pour une période de 12 mois à compter du 31 décembre 2017 les droits, pouvoirs et obligations que les conseils d'arrondissement concernés exerçaient le 31 décembre 2005 relativement aux matières suivantes :

a) les parcs suivants :

- i) le parc du Mont-Royal, y compris le parc Jeanne-Mance;
- ii) le parc du Complexe environnemental de Saint-Michel.

b) l'aide à l'élite sportive et événements sportifs d'envergure métropolitaine, nationale et internationale;

c) les contributions municipales et gestion d'ententes et de programmes gouvernementaux de lutte à la pauvreté.

2. De déléguer au conseil municipal de la Ville de Montréal, pour une période de 12 mois à compter du 31 décembre 2017, les droits, pouvoirs et obligations relativement à l'aménagement et au réaménagement du réseau cyclable actuel et projeté de l'île de Montréal identifié au Plan de transport situé sur le territoire de la Ville de Montréal.

**Signé par** Benoit DAGENAIS **Le** 2017-11-17 15:30

**Signataire :**

Benoit DAGENAIS

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1176407002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles , Division du droit public et de la législation
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Acte mixte
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter une résolution visant à maintenir, jusqu'au 31 décembre 2018 , la délégation au conseil de la ville de certains pouvoirs concernant les équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif mentionnés en annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005)

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Les matières énumérées à la résolution de délégation visée par le présent sommaire décisionnel sont listées à l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) (ci-après, le « Décret ») comme des équipements, infrastructures et activités considérés d'intérêt collectif et qui relèvent de ce fait de la compétence du conseil d'agglomération.

Lors de l'adoption du Décret en décembre 2005 pour faire de ces équipements, infrastructures et activités des matières relevant du conseil d'agglomération, les arrondissements exerçaient déjà certains droits, pouvoirs et obligations à l'égard de ces matières.

Afin d'assurer la continuité des opérations au moment de la mise en place du conseil d'agglomération, l'article 70 du Décret prévoyait une disposition transitoire stipulant qu'un conseil d'arrondissement pouvait, à l'égard d'un équipement, infrastructure ou activité d'intérêt collectif mentionné en annexe, continuer d'exercer les droits, pouvoirs et obligations qu'il exerçait au 31 décembre 2005, et ce, jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 2008.

Comme l'article 70 du Décret assurant la période de transition cessait d'avoir effet au 1<sup>er</sup> janvier 2008, afin d'assurer la continuité des opérations quant à ces équipements, infrastructures ou activité d'intérêt collectif, le conseil d'agglomération et le conseil de ville ont périodiquement adopté, depuis 2008, des résolutions dites « similaires » ayant pour but de maintenir la délégation de ces droits, pouvoirs et obligations au conseil de la ville. Ces résolutions sont dites similaires puisqu'elles sont adoptées en vertu de l'article l'article 48 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* qui prévoit que :

*« le conseil d'agglomération et le conseil ordinaire de la municipalité centrale peuvent, par des résolutions similaires, prévoir la délégation, pour une période*

*déterminée, de l'exercice d'une compétence d'agglomération à l'égard de la municipalité ou sur son territoire. ».*

Les matières visées par la délégation du conseil d'agglomération au conseil de la ville ont évolué, selon le besoin, au fil des modifications apportées au Décret pour ajouter ou retirer des équipements, infrastructure ou activité d'intérêt collectif.

Il est à noter que suivant l'adoption de la résolution de délégation du conseil d'agglomération et son renouvellement successif depuis 2008, le conseil de la ville, ayant également accepté cette délégation depuis 2008, a pour sa part adopté le *Règlement du conseil de la ville sur la subdélégation de certains pouvoirs relatifs à des équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif identifiés à l'annexe du décret concernant l'agglomération de Montréal (07-053)* pour subdéléguer certains des pouvoirs en question aux conseils d'arrondissement.

Afin de maintenir ce régime de délégation, il est requis d'adopter les résolutions similaires proposées. À défaut d'adopter lesdites résolutions, de nombreuses activités présentement sous la responsabilité des arrondissements se retrouveraient au 1<sup>er</sup> janvier 2018, sous la responsabilité des services corporatifs de la Ville qui ne sont pas actuellement dotés des ressources pour les assumer.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CM16 1401 (19 décembre 2016) et CG16 0733 (22 décembre 2016) visant à maintenir, jusqu'au 31 décembre 2017, la délégation au conseil de la ville de certains pouvoirs concernant les équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif mentionnés en annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) (1166407002)

CM16 1454 (20 décembre 2016) visant à accepter, jusqu'au 31 décembre 2017, la délégation au conseil de la ville de certains pouvoirs concernant les équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif mentionnés en annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) (1166407003)

CM16 0561 (16 mai 2016) et CG16 0351 (19 mai 2016) visant à déléguer au conseil de la Ville, jusqu'au 31 décembre 2016, certains pouvoirs concernant les équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif mentionnés en annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) et à abroger le paragraphe d) de la résolution CG15 0782. (1164073001)

CM16 0612 (16 mai 2016) visant à accepter la délégation, jusqu'au 31 décembre 2016, de certains pouvoirs concernant les équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif mentionnés en annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) et d'abroger le paragraphe d) de la résolution CM15 1495. (1164073002)

CM15 1456 (14 décembre 2015) et CG15 0782 (17 décembre 2015) visant à maintenir, jusqu'au 31 décembre 2016, la délégation au conseil de la ville de certains pouvoirs concernant les équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif mentionnés en annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) (1152021001).

CM15 1495 (14 décembre 2015) visant à accepter, jusqu'au 31 décembre 2016, la délégation de certains pouvoirs concernant les équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif mentionnés en annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal

(1229-2005, 8 décembre 2005) (1152021002)

CM14 0633 (17 juin 2015) visant à accepter la délégation, jusqu'au 31 décembre 2016, de certains pouvoirs concernant les équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif mentionnés en annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) (1143741002).

CM14 0584 (16 juin 2014) et CG14 038 (19 juin 2014) visant à maintenir, jusqu'au 31 décembre 2015, la délégation du conseil de la ville de certains pouvoirs concernant les équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif mentionnés en annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) (1143741001).

CM13 0593 (17 juin 2013) visant à accepter, jusqu'au 30 juin 2014, la délégation de certains pouvoirs concernant les équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif mentionnés en annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) (1134235003).

CM13 0550 (17 juin 2013) et CG13 0244 (20 juin 2013) visant à maintenir, jusqu'au 30 juin 2014, la délégation au conseil de la ville de certains pouvoirs concernant les équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif mentionnés en annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) (1134235004).

CM12 1112 (17 décembre 2012) visant à accepter, jusqu'au 30 juin 2013, la délégation de certains pouvoirs concernant les équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif mentionnés en annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) (1124235004).

CM12 1085 (17 décembre 2012) et CG 12 0491 (20 décembre 2012) visant à maintenir, jusqu'au 30 juin 2013, la délégation au conseil de la ville de certains pouvoirs concernant les équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif mentionnés en annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) (1124235003).

CM12 0372 et CG12 0155 (17 mai 2012) visant à maintenir jusqu'au 31 décembre 2012 la délégation au conseil de la ville de certains pouvoirs concernant les équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif mentionnés à l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) (GDD : 1124235001).

CM11 0979 et CG11 0458 (22 décembre 2011) visant à maintenir jusqu'au 31 décembre 2012 la délégation au conseil de la Ville de Montréal de certains pouvoirs concernant les équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif mentionnés en annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005). - Modification apportée lors de l'adoption au conseil d'agglomération : "de modifier la proposition principale afin de remplacer la date de fin de prolongation de la délégation au conseil de la Ville de Montréal de certains pouvoirs prévue au 31 décembre 2012, par celle du 30 juin 2012" (GDD : 1114235001).

CM11 1032 (19 décembre 2011) visant à accepter, jusqu'au 31 décembre 2012, la délégation de certains pouvoirs concernant les équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif mentionnés en annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) (GDD : 1114235002).

CM10 0096 et CG10 0459 (16 décembre 2010) visant à prolonger, jusqu'au 31 décembre 2011, la délégation au conseil de la ville de Montréal, de certains pouvoirs concernant les équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif mentionnés en annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) (GDD:

1102923008).

CM10 0952 (14 décembre 2010) visant à accepter, jusqu'au 31 décembre 2011, la délégation de certains pouvoirs concernant les équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif mentionnés en annexe du décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) (GDD: 1102923007).

CM10 0438 et CG10 0205 (20 mai 2010) visant la délégation, jusqu'au 31 décembre 2010, de certains pouvoirs relatifs à des équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif identifiés à l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) (GDD 1102923002).

CM10 0166 et CG10 0079 (25 février 2010) visant la délégation, jusqu'au 30 juin 2010, de certains pouvoirs relatifs à des équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif identifiés à l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) (GDD 1102923001).

CG09 0514 (17 décembre 2009) visant la délégation, jusqu'au 28 février 2010, de certains pouvoirs relatifs à des équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif identifiés à l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) (GDD 1092923002).

CM09 1048 (15 décembre 2009) visant la délégation, jusqu'au 31 décembre 2010, de certains pouvoirs relatifs à des équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif identifiés à l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) (GDD 1092923005).

CG08 0599 et CM08 1019 visant la délégation, jusqu'au 31 décembre 2009, de certains pouvoirs relatifs à des équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif identifiés à l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) (GDD 1082923004).

CM08 0974 (24 novembre 2008) visant à accepter la délégation, jusqu'au 31 décembre 2009, de certains pouvoirs relatifs à des équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif identifiés à l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) .

CG07-0412 et CM07-0732 visant la délégation, jusqu'au 31 décembre 2008, de certains pouvoirs relatifs à des équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif identifiés à l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) (GDD 1073430001).

CM07 0693 visant la délégation, jusqu'au 31 décembre 2008, de certains pouvoirs relatifs à des équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif identifiés à l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) (GDD 1073430002).

## **DESCRIPTION**

Le présent dossier vise à assurer la continuité des opérations relatives aux équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif mentionnées à l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005) au-delà du 31 décembre 2017.

À cette fin, il est proposé d'adopter une nouvelle résolution ayant pour effet de déléguer les compétences suivantes jusqu'au 31 décembre 2018 :

1. Les droits, pouvoirs et obligations que les conseils d'arrondissement concernés exerçaient

le 31 décembre 2005 relativement aux matières suivantes :

a) les parcs suivants :

- i) le parc du Mont-Royal, y compris le parc Jeanne-Mance;
- ii) le parc du Complexe environnemental de Saint-Michel.

b) l'aide à l'élite sportive et événements sportifs d'envergure métropolitaine, nationale et internationale;

c) les contributions municipales et gestion d'ententes et de programmes gouvernementaux de lutte à la pauvreté;

2. Les droits, pouvoirs et obligations relativement à l'aménagement et au réaménagement du réseau cyclable actuel et projeté de l'île de Montréal identifié au Plan de transport situé sur le territoire de la Ville de Montréal.

Le point # 1 maintient les délégations qui sont adoptées de façon ponctuelle depuis 2008 alors que le point # 2 ci-dessus maintient la délégation relative au réseau cyclable introduite en mai 2016.

### **JUSTIFICATION**

Cette modification est nécessaire pour assurer la continuité des opérations relatives aux équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif mentionnées à l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005) au-delà du 31 décembre 2017.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

La délégation de ces droits, pouvoirs et obligations est prise en considération aux fins de la préparation du budget. Cette délégation n'a, par ailleurs, aucun impact quant à l'imputation des dépenses liées à l'exercice des activités qui y sont liées.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

N/A

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

N/A

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Aucun enjeu de communication en accord avec la Direction des communications

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

N/A

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Claude CARETTE, Service des infrastructures\_voirie et transports  
Chantal I. GAGNON, Direction générale

Lecture :

Claude CARETTE, 16 novembre 2017  
Chantal I. GAGNON, 16 novembre 2017

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Julie FORTIER  
Avocate

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2017-11-16

Véronique BELPAIRE  
Avocate chef d'équipe

---

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Patrice GUAY  
Directeur de service et avocat en chef de la Ville

**Approuvé le :** 2017-11-17

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Patrice GUAY  
Directeur de service et avocat en chef de la Ville

**Approuvé le :** 2017-11-17

**Dossier # : 1173673007**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la culture , Direction , Division du développement culturel , Section Centre d'histoire de Montréal
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 20 d) soutenir le développement et la diversité des pratiques culturelles
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser la réception du versement de redevances de 3 014.64 \$ avant taxes, provenant du Groupe Ville-Marie Littérature inc., pour la publication « Promenades historiques à Montréal »; autoriser un budget additionnel de revenus et dépenses équivalent et autoriser le Service de la culture à affecter ce montant aux activités du Centre d'histoire de Montréal

Le Service de la culture recommande :

1. d'autoriser la réception du versement de redevances de 3 014.64 \$, avant taxes, provenant du Groupe Ville-Marie littérature pour la publication « Promenades historiques à Montréal »;
2. d'autoriser un budget additionnel de revenus et dépenses équivalent et autoriser le Service de la culture à affecter ce montant aux activités du Centre d'histoire de Montréal, conformément aux informations inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Chantal I. GAGNON **Le** 2017-11-17 12:04

**Signataire :**

Chantal I. GAGNON

---

Directrice générale adjointe  
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

**IDENTIFICATION** **Dossier # :1173673007**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la culture , Direction , Division du développement culturel , Section Centre d'histoire de Montréal
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 20 d) soutenir le développement et la diversité des pratiques culturelles
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser la réception du versement de redevances de 3 014.64 \$ avant taxes, provenant du Groupe Ville-Marie Littérature inc., pour la publication « Promenades historiques à Montréal »; autoriser un budget additionnel de revenus et dépenses équivalent et autoriser le Service de la culture à affecter ce montant aux activités du Centre d'histoire de Montréal

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le Centre d'histoire de Montréal (CHM) a conçu et rédigé depuis 2013 une chronique hebdomadaire pleine page, à raison de 45 chroniques par année, diffusées chaque dimanche dans le Journal de Montréal, sous le titre *Montréal, arrêt sur l'image*. Cette chronique met en valeur l'histoire des Montréalais, de leurs modes de vie, de divers lieux et quartiers de la fin du 19e siècle et du 20e siècle, à travers des images tirées de la collection du Centre d'histoire de Montréal, des Archives de la Ville, de sociétés d'histoire du territoire et d'autres fonds d'archives. Chaque chronique est signée du logo du Centre d'histoire de Montréal et, le cas échéant, du nom d'un collaborateur associatif, souvent des sociétés d'histoire de l'île. Cette chronique bien en vue dans l'édition du dimanche, contribue à la notoriété du Centre d'histoire de Montréal et à la valorisation du patrimoine et de l'histoire locale.

Le Groupe Ville-Marie Littérature inc, corporation faisant affaires sous le nom Editions du Journal, a souhaité publier un recueil de plusieurs de ces chroniques dans un ouvrage prenant la forme de parcours urbains, sous le titre *Promenades historiques à Montréal* .

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CE16 1770 - 9 novembre 2016 : Autoriser la réception du versement de redevances de 2 272,30 \$, plus les taxes applicables, provenant des Éditions Cardinal, pour la publication «Quartiers disparus - Red Light, Faubourg à m'lasse, Goose Village»; autoriser un budget additionnel de revenus et dépenses équivalent et autoriser le Service de la culture à affecter ce montant aux activités du Centre d'histoire de Montréal, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

CE 16 1716 - 2 novembre 2016 : Approuver un projet d'entente d'édition et de commercialisation entre la Ville de Montréal et Les Éditions Cardinal inc., pour la publication

intitulée provisoirement « Scandale ! », produite par le Centre d'histoire de Montréal; autoriser la directrice du Service de la culture, à signer la dite entente pour et au nom de la Ville.

CE15 2324 - 16 décembre 2015 : Approuver un projet de contrat d'édition entre la Ville de Montréal et le Groupe Ville-Marie Littérature inc., pour la publication intitulée provisoirement «Balades historiques à Montréal», produite par le Centre d'histoire de Montréal; autoriser le directeur du Service de la culture, à signer la dite entente pour et au nom de la Ville.

CE15 2146 - 25 novembre 2015 : Autoriser la réception du versement de redevances de 9 163,42 \$, taxes incluses, provenant des Éditions Cardinal, pour la publication «Quartiers disparus – Red Light, Faubourg à m'lasse, Goose Village»; autoriser un budget additionnel de revenus et dépenses équivalent et autoriser le Service de la culture à affecter ce montant aux activités du Centre d'histoire de Montréal, conformément aux informations inscrites au dossier décisionnel.

CE14 145353 - 24 septembre 2014 : Approuver le projet d'entente d'édition et de commercialisation entre la Ville de Montréal et Les Éditions Cardinal inc., pour la publication intitulée provisoirement «Quartiers disparus», produite par le Centre d'histoire de Montréal avec la collaboration du Laboratoire d'histoire et de patrimoine (UQÀM) et autoriser le directeur du Service de la culture, à signer la dite entente au nom de la Ville.

## **DESCRIPTION**

L'entente avec l'éditeur prévoit des droits d'auteur représentant 5 % du total des revenus de la vente de l'ouvrage des 10 000 premières copies (prix unitaire de 24,95 \$) versés au Centre d'histoire de Montréal. Le relevé annuel des redevances au 5 mai 2017 établit que le montant des droits d'auteur à verser au Centre d'histoire de Montréal (Ville de Montréal) s'élève à 3 014.64 \$, avant taxes.

## **JUSTIFICATION**

Ce montant servira à compenser une partie des frais engagés pour la production de l'ouvrage, selon la répartition inscrite à l'aspect financier.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Un budget additionnel de dépenses de 3 014.64 \$, avant taxes, est requis. Cette dépense sera assumée par la ville centrale. Ce budget additionnel provenant du Groupe Ville-Marie Littérature inc. sera consacré à couvrir différentes dépenses de fonctionnement liées au travail de recherche et de rédaction, tel que décrit dans l'entente.

Sur le plan budgétaire, ce dossier n'a aucune incidence sur le cadre financier de la Ville compte tenu des budgets additionnels équivalents en revenus et dépenses. Ce montant additionnel devra par conséquent être transféré au budget de fonctionnement du Service de la Culture, au Centre d'histoire de Montréal (budgets additionnels dans le centre de responsabilité 101360, associés à la source 0014000 et au projet 003041).

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

La publication a permis de mettre en valeur l'histoire de la ville par des photos anciennes provenant de divers fonds, notamment des archives municipales, en misant sur la curiosité des lecteurs pour les détails du quotidien révélés par ce patrimoine photographique. Elle contribue à accroître la notoriété du CHM et permet de produire des revenus autonomes pour le financement de certaines de ses activités.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Ce montant permettra au CHM de soutenir ses projets de diffusion, conformément à sa mission.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

N/a.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Les dépenses seront effectuées à l'automne 2017.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

A la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Diana VELA)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Jean-François LECLERC  
Chef de section centre d'histoire de montréal

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2017-11-01

Roseline RICO  
directeur(trice)- developpement culturel

---

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Suzanne LAVERDIÈRE  
Directrice

**Tél :** 514-872-4600

**Approuvé le :** 2017-11-17



**Dossier # : 1177286001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la concertation des arrondissements , Direction , Division - Soutien aux projets et aux programmes
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	375e Anniversaire de Montréal
<b>Objet :</b>	Autoriser la prolongation du délai de remboursement des dépenses prévues au Programme triennal d'immobilisation pour les legs du 375e anniversaire des arrondissements du 31 décembre 2017 au 31 décembre 2018

Il est recommandé d'autoriser la prolongation du délai de remboursement des dépenses prévues au Programme triennal d'immobilisation pour les legs du 375e anniversaire des arrondissements du 31 décembre 2017 au 31 décembre 2018

**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2017-11-14 09:51

**Signataire :** Alain DUFORT

\_\_\_\_\_  
Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie  
et Concertation des arrondissements

**IDENTIFICATION****Dossier # :1177286001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la concertation des arrondissements , Direction , Division - Soutien aux projets et aux programmes
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	375e Anniversaire de Montréal
<b>Objet :</b>	Autoriser la prolongation du délai de remboursement des dépenses prévues au Programme triennal d'immobilisation pour les legs du 375e anniversaire des arrondissements du 31 décembre 2017 au 31 décembre 2018

**CONTENU****CONTEXTE**

Dans le cadre des préparatifs entourant le 375e anniversaire de Montréal, la Ville désire s'assurer que ces célébrations laisseront des traces dans tous les arrondissements de Montréal. Une somme de 19 millions de dollars a donc été réservée, à cette fin, au programme triennal d'immobilisation 2015-2017 pour la réalisation, par les arrondissements, de projets à l'échelle locale.

Le délai octroyé aux arrondissements pour engager et dépenser les sommes d'argent qui leurs étaient dévolues était le 31 décembre 2017.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CE17 0723 — 3 mai 2017 – Approuver les modifications au projet de legs de l'arrondissement Le Sud-Ouest dans le cadre du 375e anniversaire de la Ville de Montréal et les conditions s'y rattachant.

CM17 0351 – 28 mars 2017 — Adoption — Règlement autorisant un emprunt de 4 000 000 \$ afin de financer des projets d'immobilisations qui seront réalisés par les arrondissements, dans le cadre du 375e anniversaire de Montréal

CM 0224 – 24 février 2015 – Adopter un règlement autorisant un emprunt de 15 000 000 \$ afin de financer des projets d'immobilisations qui seront réalisés par les arrondissements dans le cadre du 375<sup>e</sup> anniversaire de Montréal.

**DESCRIPTION**

La réalisation des projets de legs des arrondissements nécessitent d'effectuer des dépenses après le 31 décembre 2017.

Ainsi, nous recommandons d'autoriser la prolongation du délai de remboursement des dépenses prévues au Programme triennal d'immobilisation pour les legs de tous les arrondissements du 31 décembre 2017 au 31 décembre 2018.

**JUSTIFICATION**

Ce délai est donc nécessaire afin de permettre à tous les arrondissements de compléter les dépenses associées à leur projet de legs.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Les budgets sont disponibles au Programme triennal d'immobilisation.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

N/A

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Le fait de ne pas autoriser la prolongation du délai de remboursement des dépenses prévues au Programme triennal d'immobilisation pour les legs du 375e anniversaire de la Ville de Montréal du 31 décembre 2017 au 31 décembre 2018 pourrait compromettre la finalisation de certains projets.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Les communications entourant les legs du 375e anniversaire de la Ville de Montréal font l'objet d'un plan de communication élaboré et coordonné par le Service des communications, en collaboration avec l'ensemble des arrondissements.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Hugo HENDERSON, Direction générale

Lecture :

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Chloé ROUMAGÈRE  
Conseillère en planification

### **ENDOSSÉ PAR**

Jean-Marc BISSONNETTE  
Chef de division

Le : 2017-11-03

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Guylaine BRISSON  
Directrice

**Tél :** 514 872-4757

**Approuvé le :** 2017-11-10

CE : 30.009  
2017/11/29 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA  
À HUIS CLOS

CE : 30.010  
2017/11/29 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA  
À HUIS CLOS



**Dossier # : 1171158007**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'eau , Direction , Division stratégies et pratiques d'affaires , -
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Alimentation en eau et assainissement des eaux
<b>Projet :</b>	Gestion de l'eau
<b>Objet :</b>	Adoption - Règlements modifiant certains règlements d'emprunt contractés pour effectuer divers travaux sur des infrastructures de l'eau relevant de la compétence de l'agglomération afin qu'ils réfèrent à l'Arrêté de 2017 remplaçant l'Arrêté de la ministre des Affaires municipales et des Régions du 26 novembre 2008 concernant les règles permettant d'établir le potentiel fiscal des municipalités liées de l'agglomération de Montréal aux fins de la répartition des dépenses d'agglomération, relativement à la définition du "potentiel fiscal"

Il est recommandé d'adopter les règlements suivants :

1. Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 19 800 000 \$ afin de financer les travaux sur les collecteurs d'égouts (RCG 17-026);
2. Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 17 688 000 \$ pour le financement de travaux sur les intercepteurs de la Ville de Montréal (RCG 17-027);
3. Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 25 260 000 \$ pour le financement de travaux et l'acquisition d'équipements à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte (RCG 17-028);
4. Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 82 000 000 \$ afin de financer les travaux de construction et de renouvellement de conduites principales d'aqueduc (RCG 17-029);
5. Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 10 687 000 \$ afin de financer les travaux de réhabilitation des réservoirs et stations de pompage (RCG 17-030);
6. Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 18 613 000 \$ afin de financer les travaux de modernisation, de pérennisation et de sécurisation prévus au programme d'investissement dans les usines d'eau potable (RCG 17-031).

**Signé par** Alain DG MARCOUX **Le** 2017-11-20 10:24

**Signataire :**

Alain DG MARCOUX

---

Directeur général  
Direction générale , Cabinet du directeur général

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1171158007**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'eau , Direction , Division stratégies et pratiques d'affaires , -
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Alimentation en eau et assainissement des eaux
<b>Projet :</b>	Gestion de l'eau
<b>Objet :</b>	Adoption - Règlements modifiant certains règlements d'emprunt contractés pour effectuer divers travaux sur des infrastructures de l'eau relevant de la compétence de l'agglomération afin qu'ils réfèrent à l'Arrêté de 2017 remplaçant l'Arrêté de la ministre des Affaires municipales et des Régions du 26 novembre 2008 concernant les règles permettant d'établir le potentiel fiscal des municipalités liées de l'agglomération de Montréal aux fins de la répartition des dépenses d'agglomération, relativement à la définition du "potentiel fiscal"

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Six règlements d'emprunt demandés par le Service de l'eau et adoptés par le Conseil d'agglomération de Montréal en septembre 2017 font mention, relativement à la définition de "potentiel fiscal", à l'Arrêté de la ministre des Affaires municipales et des Régions du 26 novembre 2008 concernant les règles permettant d'établir le potentiel fiscal des municipalités liées de l'agglomération de Montréal aux fins de la répartition des dépenses d'agglomération.

Ces règlements autorisent des emprunts pour réaliser divers travaux sur des collecteurs d'égout, des intercepteurs, une station d'épuration des eaux usées, des conduites principales d'aqueduc, des réservoirs et stations de pompage ainsi que des usines d'eau potable relevant de la compétence de l'agglomération de Montréal.

Au moment du ficelage des sommaires décisionnels relatifs à ces règlements d'emprunt, l'Arrêté remplaçant l'Arrêté de la ministre des Affaires municipales et des Régions du 26 novembre 2008 concernant les règles permettant d'établir le potentiel fiscal des municipalités liées de l'agglomération de Montréal aux fins de la répartition des dépenses d'agglomération (2017) 149 G.O. II, 3530 (ci-après le « Nouvel Arrêté ») n'avait pas encore été publié dans la Gazette officielle du Québec.

Or, au moment de l'adoption de ces règlements d'emprunt, l'Arrêté du 26 novembre 2008

avait été remplacé par le Nouvel Arrêté. En effet, ce Nouvel Arrêté a été publié dans la Gazette officielle du Québec le 2 août 2017 et est entré en vigueur le 17 août 2017, conformément à son article 7.

Afin d'obtenir l'approbation du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et ainsi permettre leur entrée en vigueur, ces six règlements d'emprunt qui font référence à l'Arrêté du 26 novembre 2008 doivent être modifiés afin de faire référence au Nouvel Arrêté qui comporte les règles relatives au Potentiel fiscal pour 2017.

### **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

GDD 1177526018 - 28 septembre 2017 - Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 19 800 000 \$ afin de financer les travaux sur les collecteurs d'égouts

GDD 1177526019 - 28 septembre 2017 - Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 17 688 000 \$ pour le financement de travaux sur les intercepteurs de la Ville de Montréal

GDD 1177526020 - 28 septembre 2017 - Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 25 260 000 \$ pour le financement de travaux et l'acquisition d'équipements à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte

GDD 1173276001 - 28 septembre 2017 - Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 82 000 000 \$ afin de financer les travaux de construction et de renouvellement de conduites principales d'aqueduc

GDD 1176603001 - 28 septembre 2017 - Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 10 687 000 \$ afin de financer les travaux de réhabilitation des réservoirs et stations de pompage

GDD 1176279002 - 28 septembre 2017 - Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 18 613 000 \$ afin de financer les travaux de modernisation, de pérennisation et de sécurisation prévus au programme d'investissement dans les usines d'eau potable

### **DESCRIPTION**

Le présent sommaire a pour but de présenter pour avis de motion et pour adoption à une séance subséquente les règlements modifiant les règlements d'emprunt RCG 17-026, RCG 17-027, RCG 17-028, RCG 17-029, RCG 17-030 et RCG 17-031 adoptés par le Conseil d'agglomération le 28 septembre 2017, aux fins de remplacer l'article 1 de chacun de ces règlements afin qu'ils réfèrent à l'Arrêté de 2017 remplaçant l'Arrêté de la ministre des Affaires municipales et des Régions du 26 novembre 2008 concernant les règles permettant d'établir le potentiel fiscal des municipalités liées de l'agglomération de Montréal aux fins de la répartition des dépenses d'agglomération, relativement à la définition du "potentiel fiscal".

### **JUSTIFICATION**

L'adoption des règlements modifiant les six règlements d'emprunt permettra d'obtenir l'approbation du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et leur entrée en vigueur.

De plus, les modifications réglementaires permettront, aux fins de la répartition des dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles des emprunts contractés en vertu de ces règlements, de prélever des municipalités liées, des quotes-parts réparties entre les municipalités en proportion de leur potentiel fiscal respectif établi sur la base du Nouvel Arrêté.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Ces règlements concernent des projets dont la valeur est de près de 175 M \$. Les règlements doivent être approuvés pour procéder à leur réalisation.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Gestion responsable des ressources.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Ne pas approuver les projets de règlement aura pour conséquence que les règlements ne seront pas approuvés par le MAMOT et les emprunts ne pourront pas être effectués.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Aucune opération de communication n'est prévue en accord avec la Direction des communications.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Présentation et avis de motion : 14 décembre 2017

Adoption : Janvier 2018

Approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire : Hiver 2018.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, règlements et encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Ariane GAUDETTE TURYN)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

#### **Parties prenantes**

Marie DESORMEAUX, Service des communications

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Alain DUBUC

**ENDOSSÉ PAR**

Alain LARRIVÉE

Le : 2017-11-17

Cadre administratif

Chef de division - Stratégies et pratiques  
d'affaires

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Chantal MORISSETTE  
Directrice

**Approuvé le :** 2017-11-20

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Chantal MORISSETTE  
Directrice

**Approuvé le :** 2017-11-20

CE : 50.001  
2017/11/29 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA  
À HUIS CLOS

CE : 60.001  
2017/11/29 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA  
À HUIS CLOS